

Commission de Gestion du Conseil Communal d'Épalinges



Juin 2023

Table des matières

1	ORGANISATION DE LA COMMISSION.....	2	3.2.5	BÉNÉVOLAT	28
2	PRESENTATION ET COMPTES-RENDUS DES VISITES	3	3.3	INTERVIEW DE MONSIEUR ROLAND PERRIN	29
2.1	VISITE DE LA CULTURE	3	3.3.1	TRAVAUX.....	29
2.2	VISITE DE LA VOIRIE D'ÉPALINGES.....	6	3.3.2	VOIRIE	30
2.3	VISITE DE LA SALLE DE GYM DE BOIS-MURAT.....	11	3.3.3	ESPACES VERTS ET BIODIVERSITÉS	31
2.4	VISITE DU CAP – CENTRE D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE PALINZARD	12	3.3.4	FORÊT.....	32
2.5	VISITE DU CHALET L'ESPÉRANCE À LEYSIN.....	13	3.3.5	DÉCHÈTERIE.....	32
2.6	VISITE DE LA CASERNE DES POMPIERS	14	3.3.6	VIGNE.....	33
3	INTERVIEW DES DICASTÈRES	15	3.4	INTERVIEW DE MADAME BRIGITTE CROTTAZ.....	34
3.1	INTERVIEW AVEC MONSIEUR ALAIN MONOD	15	3.4.1	CULTURE	34
3.1.1	GREFFE MUNICIPAL	15	3.4.2	URBANISME.....	39
3.1.2	COMMUNICATION	17	3.5	INTERVIEW DE MONSIEUR MAURICE MISCHLER	43
3.1.3	RESSOURCES HUMAINES.....	18	3.5.1	FINANCE	43
3.1.4	SERVICE DU FEU.....	20	3.5.2	INFORMATIQUE.....	44
3.1.5	ABRIS PC.....	21	3.5.3	DURABILITÉ	45
3.1.6	SÉCURITÉ	21	3.5.4	ÉNERGIE	46
3.2	INTERVIEW DE MONSIEUR PIERRE JOLLIET.....	22	3.5.5	BÂTIMENTS	47
3.2.1	SPORTS	22	3.5.6	REFUGES.....	50
3.2.2	BÂTIMENTS SCOLAIRES - ÉCOLES	24	3.5.7	CONCIERGERIE.....	50
3.2.3	ANIMATION SOCIO-CULTURELLE.....	26	3.5.8	MOBILITÉ.....	51
3.2.4	AFFAIRES SOCIALES.....	27	4	CONCLUSION	52

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales,

Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et selon l'article 44 du règlement du Conseil communal adopté le 9 décembre 2014, la Commission de gestion 2022 a examiné l'administration, la gestion de la Municipalité.

La commission de gestion 2022 a le plaisir de vous présenter son rapport final.

Elle était composée de :

Membres

Monsieur Philippe **Koch** (UDC)

Monsieur Michael **Maeder** (Verts Lib)

Madame Sandrine **Largey-Botti** (PS)

Monsieur Jean-Marie **Coowar** (PS)

Madame Linn **Thoreau-Margot** (Verts)

Madame Maryline **Jaton** (Verts)

Madame Chantal **Good** (PLR)

Monsieur Georges **Auberson** (PLR)

Monsieur Cédric **Fiora** (PLR)

Président

Vice-président

Secrétaire/PV



Suppléants

Madame Fanny **Burki** (PS)

Madame Fabienne **Guignard** (PLR)

Madame Laoreta **Halili** (Verts)

Monsieur Félix **Schmidt** (Verts Lib)

Madame Anne-Marie **Fischer** (UDC)

1 ORGANISATION DE LA COMMISSION

La Commission de gestion 2022 était présidée par Monsieur Philippe Koch de Madame Sandrine Largey-Botti pour la rédaction des procès verbaux et du rapport.

Par ces lignes, j'aimerais partager mon vécu pendant cette année de présidence à la COGEST 2022

Un remaniement a été effectué pour éviter de nombreuses séances.

Nous avons eu des séances intenses, des sympathiques, des festives et des compliquées, toujours dans un esprit constructif et sans parti pris ; ceci pour arriver à un rapport rédigé par notre Sandrine Largey-Botti que nous remercions sincèrement pour la rédaction de ce dernier ainsi que Madame Sarah Miéville pour le trait d'union entre les Municipaux et moi-même.

J'en profite pour remercier sincèrement les membres de la COGEST pour le travail accompli ensemble, en petit groupe ou en plénum, pour la dynamique du groupe et pour les vœux et observations de chacun, les interlocutions, les moments conviviaux si importants pour que la sauce du groupe prenne.

La recette de ce rapport de la COGEST 22

Ingrédients

« 28 » séances
300 g. de discipline
500 g. de sérieux
1 kg d'idées
3,5 kg de discussions
3,5 g. de PV
1 pincée de messages WhatsApp
5 cuillères de Municipaux
1 brin de Municipalité
1 cuillère à soupe d'employés communaux
1 saupoudrée d'idem

Recette

Commencer par faire un calendrier des séances, des dates buttoirs, des rencontres avec les Municipaux et des séances suivies d'un repas avec la Municipalité.

Réserver un local, récupérer la clef, puis mélanger la discipline, le sérieux, les idées et les discussions, afin que le mélange prenne et qu'il en ressorte des visites et des questions aux Municipaux.

Laisser cuire à feux doux en salle de commission pendant 7 mois tout en rajoutant pendant la cuisson une pincée de messages WhatsApp, 1 brin de Municipalité, 1 cuillère à soupe d'employés communaux et une fois cuit, étaler le tout, afin de faire un rapport de COGEST 22.

Merci à tous de votre engagement
Bon appétit ou bonne lecture.
Le Président
Philippe Koch

2 PRESENTATION ET COMPTES-RENDUS DES VISITES

2.1 VISITE DE LA CULTURE

Le mercredi 27 octobre, la COGEST a rencontré Madame Brigitte Crottaz, Municipale et Madame Marie Gaud, responsable de la culture et de l'animation. Les membres de la COGEST se sont surtout intéressés au statut et travail de Madame Marie Gaud et comment elle arrive à gérer l'ensemble des manifestations organisées par la Commune.

Nous les remercions pour leur disponibilité et les réponses précises apportées à nos questions.

Pouvez-vous nous présenter votre organisation ?

Existe-t-il un cahier des charges pour Marie Gaud ?

Madame Marie Gaud travaille depuis 4 ans au sein de la commune. Depuis le 1^{er} septembre 2022, la Municipalité a décidé de séparer la culture et la communication pour mieux définir les tâches de chacune et chacun. Madame Tania Araman se charge ainsi uniquement de la communication et son bureau a été déplacé au greffe puisque la communication concerne en premier lieu le syndic et le greffe. Il y a un cahier des charges pour Madame Marie Gaud, mais il a été renouvelé à la suite de la scission des deux offices (communication et manifestation).

Dans le cadre de son activité, il y a plusieurs types de manifestations organisées : saison culturelle (nouveau), animations intergénérationnelles, spectacles, concerts, etc. Marie Gaud gère toutes les offres en termes de culture et d'animations au sein de la Commune. Il s'agit de la fête du 1^{er} août, le repas des jeunes citoyens-ennes, le bal des aînés, partiellement la sortie en bateau des séniors, l'accueil des nouveaux-elles habitants-es, la cérémonie des Mérites, les expositions dans la salle des combles, les Afterworks, Les estivales et les expositions saisonnières Burki. Elle collabore aussi pour l'animation aux marchés saisonniers (Durabilité) et à la Fête de la musique. (CAP). Elle gère aussi toute la saison culturelle mise en place depuis janvier 2022, à savoir les contacts, gestion des cachets, gestion de la technique, gestion de la billetterie en ligne avec Infomaniak, collaboration avec les concierges de la grande salle. Sans oublier de parler de la buvette qui se met tranquillement en place et qui devrait devenir plus attrayante en 2023.

La cheffe de service de Madame Marie Gaud est Madame Sarah Miéville, mais il y a une collaboration régulière avec Madame Brigitte Crottaz. À cela s'ajoute une séance avec le greffe 1 fois par semaine et des contacts avec la Municipalité. Madame Marie Gaud a contact avec une multitude de services et personnes externes pour la bonne organisation des manifestations. Madame Marie Gaud a une grande liste d'idées et fait souvent des propositions à la Municipalité qui a le pouvoir de décision.

Est-ce que la fréquentation des manifestations est suffisante (notamment vente de billets) ?

Actuellement la fréquentation est acceptable, voire réjouissante, mais pour la plupart des manifestations, ils constatent un déficit. Pour information : la salle des spectacles compte 567 places.

Comment se passe la collaboration entre le service culturel et les employés communaux ?

Il y a des collaborations internes entre Marie Gaud et le service durabilité, Madame Alice Rudaz, la bibliothèque, Madame Fabienne Egger, le CAP, Madame Virginie Guisan, l'EMS de la Girarde et les appartements protégés pour diverses animations au sein de la Commune. Pour éviter que les animations ne se chevauchent et pour planifier au mieux les interventions souhaitées de la voirie pour l'organisation des manifestations (installation de tentes, tables etc.), une rencontre a lieu tous les deux mois avec un représentant des divers services concernés, voirie, bibliothèque, durabilité, CAP et animation.

Comment et par qui est gérée l'offre culturelle ?

Madame Marie Gaud entretient des collaborations externes avec le théâtre de Vidy, le théâtre des Remparts, le théâtre Boulimie, l'EJMA, l'Opéra de Lausanne, l'Ecole de musique d'Épalinges et Ensemble en scène, dans le but de collaborer avec eux.

Elle propose ensuite à la Municipalité qui valide ou pas. A la suite du sondage, des principes ont été pris pour construire l'agenda culturel.

Comment sont compensées les heures en soirée et du weekend ?

Madame Marie Gaud note ses heures avec un système de timbrage. Les heures sont majorées à partir de 20h00. En revanche, un constat a été fait sur l'ampleur de plus en plus conséquente de l'activité de Madame Marie Gaud. Une mesure a été prise de demander de passer au budget une nouvelle ressource à 50% comme aide logistique. Pour la planification de ses congés et la récupération des heures, elle informe Mme prénom ? Guggenheim, Madame Sarah Miéville et Madame Brigitte Crottaz.

Combien d'événement y-a-t-il à l'année pour Épalinges ?

Environ 50 par année (1 par semaine). C'est beaucoup, mais il y a une réelle envie d'organiser ces événements pour faire vivre Épalinges davantage.

Les habitants peuvent-ils faire des propositions ?

Oui et c'est très volontiers. Par rapport au sondage, le constat était décevant car très peu de réponses et propositions. Mais la commune est ouverte à toute proposition à étudier pour la vie culturelle d'Épalinges.

Information en primeur : La revue vaudoise s'intéresse à venir à Épalinges pour l'année prochaine.

Autre information : Madame Marie Gaud poste des offres pour des extras lors de manifestations (buvettes et services) sur un groupe Facebook « extra EHL ». Ce sont donc des étudiants de l'EHL qui s'occupent du service (buvette) pour certaines manifestations et la collaboration fonctionne très bien.

Quel est le bilan des manifestations ? Estivales et marchés

Des statistiques seront disponibles ultérieurement. Mais Madame Marie Gaud peut déjà annoncer que le bilan des Estivales est satisfaisant.

Quel est le bilan du 1^{er} août ?

Il y a eu un essai pour une organisation différente de la manifestation (foodtrucks). L'expérience a été un succès, malgré certaines réticences de personnes (attachement à la fête patriotique). Pour le prochain 1^{er} août, plusieurs possibilités s'offrent au service, tel que 1-2 foodtrucks et une société locale qui s'occuperait du plat traditionnel. Les réflexions sont en cours.

Avez-vous eu un retour sur les foodtrucks ? Est-ce que cela sera renouvelé les prochaines années ?

Le retour est positif. Concernant le renouvellement, cela sera discuté en Municipalité. Pour information, la manifestation du 1^{er} août est dans le dicastère de M. Alain Monod.

Comment coordonnez-vous l'info qui sort dans le Palinzard, le programme des manifestations et la nouvelle application ?

Cette tâche est sous la responsabilité du service communication. Madame Marie Gaud reçoit un email de rappel pour les délais et elle transmet les informations qu'elle souhaite figurer sur les différents médias de la commune.

2.2 VISITE DE LA VOIRIE D'ÉPALINGES

Le mercredi 2 novembre, la COGEST a visité la voirie. La visite s'est déroulée en premier en présence de Monsieur Roland Perrin, Municipal, Monsieur Julien Clavel, chef de service, Monsieur Daniel Giacomini, chef d'équipe et de tous les employés de la voirie. Une discussion ouverte et constructive a été appréciée de tous les intervenants.

OBSERVATIONS :

- Les employés de la voirie n'ont pas le droit de prendre de vacances de novembre à mars afin d'être disponibles pour le déblaiement de la neige. Cela figure dans leur contrat.
- Nous nous étonnons qu'il n'y ait pas de femmes au sein de la voirie : Cela est dû au fait qu'il n'y a pas de dossiers de candidature quand un poste est à repourvoir. Ce n'est pas propre à Épalinges mais pareil dans les autres communes.
En revanche dans d'autres secteurs comme au Parc et Jardins il y en a plus facilement.
- Il n'y a pas d'entretien d'évaluation fait annuellement par collaborateur ; La COGEST suggère d'y remédier.
- Les employés soulignent la disponibilité de leur chef en cas de besoin
- Ils remercient Monsieur Roland Perrin pour l'intérêt qu'il porte à la voirie
- Les locaux sont bien adaptés et fonctionnels ; Nous ne pouvons que les féliciter pour l'ordre et le rangement que nous avons pu constater

Nous apprenons que la balayeuse thermique ne fonctionne plus ; en attendant que le budget soit voté pour un nouvel achat (montant donné comme référence de chf 130'000), il a été décidé d'en louer une. Nous avons terminé la visite dans les bureaux de la voirie en compagnie des responsables. Nous remercions Monsieur Roland Perrin et les différents intervenants pour cette visite et leurs réponses précises à toutes nos questions.

Nous avons demandé à consulter les documents suivants (pp. 7-8-9-10) :

- Organigramme du service travaux et environnement
- Cahier des charges du chef d'équipe de la Voirie
- Exemple de fiche de suivi d'un véhicule

Chef du service Travaux et Environnement

MISSION

Diriger le service Travaux et Environnement.

Assurer la gestion des infrastructures et du territoire en initiant et en supervisant la gestion des projets dans les domaines de l'assainissement, des routes, de la voirie, de l'éclairage public, de la gestion des déchets, des espaces verts et des forêts en intégrant les critères de développement durable.

Assurer l'élaboration et la gestion du budget ainsi que l'organisation et le fonctionnement des équipes.

Collaborer avec le Municipal en charge afin notamment de réaliser le programme de législature ayant trait à son service, ainsi qu'avec les chefs de service.

RATTACHEMENT

Supérieur : Municipal en charge des Travaux et Environnement

Subordonnés :

- Dessinateurs en GC (routes / assainissement)
- Secrétaire
- Équipe Déchèterie
- Chef d'équipe Voirie
- Chef d'équipe Espaces verts
- Chef d'équipe Forêts

TACHES ET RESPONSABILITES

- Organiser et assurer la bonne marche du service en fonction des ressources humaines et financières mises à disposition
- Proposer et assurer l'atteinte des objectifs fixés pour le service et les entités qui en dépendent en respectant les délais impartis
- Proposer le budget et le programme des investissements du service en collaboration avec le Municipal en charge ; en assurer le suivi et le respect ; contrôler et viser les factures
- Gérer le personnel du service en collaboration avec les chefs d'équipe, en impliquant les RH là où nécessaire : engagements, gestion des conflits et difficultés, valorisation des compétences, soutien, motivation, délégation, responsabilisation, formation et développement, entretiens de collaboration
- Participer aux séances externes liées à ses fonctions et rendre compte au Municipal
- Rédiger et/ou participer à la rédaction de la correspondance administrative et technique, des préavis, des communications, des rapports de gestion, des règlements et des remarques relatives aux dossiers

Descriptif de fonction

- Conduire les études et les projets sous sa responsabilité en respectant les critères de qualité, les procédures d'adjudication et en assurant la coordination avec les différents services
- Assurer l'élaboration des appels d'offre publics ou cahiers des charges
- Promouvoir la prise en compte en tout temps des concepts de développement durable
- Assurer la tenue à jour des règlements, tarifs et taxes dépendant du service
- Respecter et faire respecter les mesures individuelles et collectives de santé et sécurité au travail (MSST)
- Se tenir au courant des évolutions dans son domaine d'activité

PROFIL REQUIS

- Diplôme d'ingénieur avec plusieurs années d'expérience dans la conduite de projets, de chantiers et d'équipes
- Compétences dans les domaines du génie civil et de l'environnement
- Bonnes connaissances des normes et de la législation relatives à la gestion des infrastructures communales
- Aisance rédactionnelle
- Capacité d'innovation, d'analyse et de synthèse
- Capacité à organiser les ressources humaines et financières en vue d'atteindre les objectifs
- Aptitudes à diriger et motiver, entregent, proactivité, sens de la collaboration et de l'initiative
- Sens du service public avec une sensibilité environnementale

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Taux d'occupation : 100%

Titulaire du poste : à nommer, mise au concours interne

Au nom de la Municipalité

Date :

Le Syndic :

La Secrétaire :

.....
Signature du/de la titulaire du poste

Maurice Mischier

Sarah Miéville

Figure 2 : Cahier des charges du chef d'équipe de la Voirie



Commune d'Epalinges



Service de la Voirie

Chef d'équipe de la Voirie

1. DESCRIPTION GENERALE DE LA FONCTION

Diriger l'équipe du secteur et assurer l'entretien des infrastructures publiques.

Apporter des expertises techniques, des conseils spécifiques et des propositions d'améliorations à son chef de service.

Collaborer dans ces domaines avec le dessinateur/technicien GC afin de mettre en place une vision nationale et cohérente.

2. TACHES PRINCIPALES

2.1 Organiser et diriger le travail du secteur Voirie et de ses collaborateurs

RESPONSABILITES

- Proposer des améliorations
- Assurer l'organisation générale
- Respecter le programme et la bonne répartition de la charge de travail des collaborateurs
- S'assurer du respect et de l'utilisation des machines
- Contrôler la bonne exécution des tâches
- Garantir le respect de l'horaire et des feuilles d'heures
- S'assurer que les collaborateurs aient, sur leur lieu de travail, un comportement irréprochable
- Apporter appui et conseils spécifiques aux collaborateurs
- Donner son appréciation et motiver ses choix

2.2 Proposer et participer à l'engagement des collaborateurs

2.3 Respecter et faire respecter les mesures individuelles et collectives de santé et sécurité au travail

- Respecter les prescriptions légales en matière de sécurité au travail (ordonnance relative à la loi sur le travail (OLTR) art. 3 et 4, ordonnance sur la prévention des accidents (OPA) et loi sur l'assurance-accidents (LAA)

2.4 Participer aux séances et réunions pour l'organisation du service et des manifestations

- Coordonner et planifier le secteur

2.5 Proposer à l'adjoint au chef de Service en collaboration avec le dessinateur/technicien GC les programmes de travail, entretiens et projets d'aménagements, et participer à l'élaboration du budget

- Imaginer et proposer des projets liés au secteur voirie et assurer leur gestion
- Gérer et contrôler les devis liés à ce secteur
- Vérifier la bonne exécution des mandats dans les délais impartis
- Faire des propositions et élaborer le budget
- Justifier les différents éléments
- Tenir compte des moyens à disposition
- Signaler les écarts budgétaires

2.6 Collaborer à l'entretien et à la construction des routes, trottoirs, chemins publics, WC publics et mobiliers urbains

- Garantir le bon état du réseau et sa propreté

2.7 Organiser, gérer et surveiller le ramassage et l'élimination des déchets urbains, et les différents points de collecte (poubelles communales) des déchets (écoparcie soixale). Collaborer avec la déchetterie, notamment pour le déploiement du personnel de remplacement.

- Proposer des améliorations
- Assurer l'organisation générale
- Veiller à la bonne marche des lieux de collecte, assurer le lien avec les entreprises mandatées, signaler les abus et assurer l'hygiène de ces lieux

2.8 Organiser et gérer le déneigement des chaussées, trottoirs et places publiques en collaboration avec le chef des Parcs et Promenades.

- Déclencher l'opération déneigement en vue de rendre les routes et trottoirs praticables dans les plus brefs délais, répartir le personnel et les véhicules

2.9 Collaborer avec les ASP pour contrôler la signalisation routière ainsi que les marquages

- Intervenir de suite en avisant la police administrative

2.10 Superviser les travaux de tiers touchant le secteur voirie

- Veiller à la bonne exécution des travaux et au respect du budget

2.11 Collaborer à la préparation des manifestations, etc.

- Assurer le montage dans les règles de l'art
- De disposer en permanence du matériel nécessaire au prêt

2.12 Collaborer à l'entretien général et à la création du domaine public ou appartenant à la commune

- Garantir la bonne exécution des travaux

2.13 Contrôler les factures des fournisseurs

- Vérifier l'adéquation entre les factures et le matériel reçu ainsi que le respect des conditions d'achat

2.14 Contrôler l'état d'entretien des véhicules, machines, outillage et matériaux. Le cas échéant, faire des propositions d'achat

- Garantir le bon fonctionnement, l'état d'entretien et renouvellement de tout le matériel du secteur voirie

2.15 Effectuer les achats de fourniture pour les entretiens, proposer et justifier au chef de Service ou son adjoint les autres acquisitions telles que machines et outillage

- S'assurer de la qualité du matériel acquis et des conditions financières
- Contrôler la couverture des besoins
- Rationaliser l'usage des produits dans le respect éco/durabilité

2.16 Traiter dans sa compétence, des cas courants concernant le personnel. Effectuer toute proposition utile en relation avec l'horaire, le service de garde, les heures supplémentaires, les congés et les vacances

- Garantir la bonne marche du secteur Voirie et la présence d'une équipe opérationnelle et efficace

2.17 Superviser et participer à la formation du personnel et des apprentis

- Vérifier la qualité de l'enseignement

2.18 Participer à des cours, conférences et séminaires

- Se tenir au courant de l'évolution dans tous les domaines qui sont de son ressort

2.19 Exécuter toutes les autres tâches qui lui sont confiées

- Garantir la bonne exécution des tâches

3. LIAISONS HIERARCHIQUES

Supérieur direct :

- L'adjoint au chef de service
- Le chef des services techniques & de l'urbanisme

Collaboration directe avec :

- Le dessinateur/technicien GC, Chef des Parcs et Promenades
- Le remplaçant du chef
- Les ouvriers qualifiés, Les ouvriers non-qualifiés - les apprentis
- Les éventuels stagiaires

Subordonnés directs :

4. CONNAISSANCES ET APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Certificat fédéral de capacité (CFC) en relation avec la fonction
- Attestation de cours destinés aux formateurs actifs dans les entreprises formatrices (CFE)
- Titulaire du permis de conduire pour véhicules légers et de cariste
- Sens de l'organisation
- Esprit de collaboration et d'initiative
- Aptitudes à diriger, disponibilité
- Le lieu de domicile est imposé dans un rayon ne dépassant pas 20 minutes de trajet maximum en voiture. Cette chose peut faire l'objet d'exception d'entente avec le directeur du service. Un déménagement ou changement de domicile est subordonné à l'autorisation des responsables.

5. SECRET DE FONCTION ET ASSERMENTATION

Le chef d'équipe Voirie est tenu d'observer le secret sur toutes les affaires dont il a connaissance de par sa fonction. Il lui est notamment interdit de communiquer ou de conserver des documents contenant des données sensibles, en original ou en copie. L'obligation de garder le secret de fonction subsiste même après la cessation des rapports de service. Le chef d'équipe Voirie peut être assermenté en vue des contrôles à effectuer en relation avec les déchets, sacs poubelles, etc...

Epalinges, le 19.1.2014

Le titulaire :

Daniel Giacomini

Services Techniques & de l'Urbanisme

Le chef de service

Stefan Baumann

L'adjoint au chef de service

Julien Clavel

Fiche de travail atelier

Service	Véhicule	Circuit usager	Date	22.05.2022
Service	X	N° de	VI 345895	
Epave		plaque		
Service		Rev.	4112 km	
Service		Machine		
Service		N°		
Service		Service	X	
Service		Expertise		
Service		Conseils		
Service		Reparation		

Travaux exécutés

Contrôle des niveaux + contrôle des feux.
 Contrôle de la pression des pneus.
 Contrôle de l'agrégat et graissage.
 Réparation de la table pivote.
 Remplacer les balais d'essui-glace.

Fiche de travail atelier

Service	Véhicule	Circuit usager	Date	24.05.2022
Service	X	N° de	VI 345895	
Epave		plaque		
Service		Rev.	1013 km	
Service		Machine		
Service		N°		
Service		Service	X	
Service		Expertise		
Service		Conseils		
Service		Reparation		

Travaux exécutés

Remplacer les balais d'essui-glace.
 Refaire la protection mémoire du moteur.
 Balancer le pare-chocs arrière plus remplacer le feu de plaque.
 Graissage et contrôle de l'agrégat.
 Contrôle de la pression des pneus.
 Contrôle des feux plus contrôle des niveaux.

Fiche de travail atelier

Service	Véhicule	Circuit usager	Date	21.07.2021
Service	X	N° de	VI 345895	
Epave		plaque		
Service		Rev.	2345 km	
Service		Machine		
Service		N°		
Service		Service	X	
Service		Expertise		
Service		Conseils		
Service		Reparation		

Travaux exécutés

Vidange de l'huile moteur plus remplacer le filtre à huile.
 Remplacer le filtre à air.
 Remplacer la courroie d'accrochage plus le tendeur.
 Remplacer le liquide de frein plus contrôle des freins au banc de frein.
 Graissage et contrôle de l'agrégat.
 Remplacer le verre du rétroviseur droit.
 Contrôle des feux et des niveaux.
 Contrôle de la pression des pneus.

Fiche de travail atelier

Service	Véhicule	Circuit usager	Date	20.08.2022
Service	X	N° de	VI 345895	
Epave		plaque		
Service		Rev.	12340 km	
Service		Machine		
Service		N°		
Service		Service	X	
Service		Expertise		
Service		Conseils		
Service		Reparation		

Travaux exécutés

Vidange huile moteur.
 Remplacer filtre à huile, plus filtre à air.
 Remplacer le liquide de frein, contrôle des freins au banc de frein.
 Graissage et contrôle de l'agrégat.
 Contrôle de la pression des pneus.
 Contrôle des feux plus contrôle des niveaux.

Fiche de travail atelier

Service	Véhicule	Circuit usager	Date	25.10.2022
Service	X	N° de	VI 345895	
Epave		plaque		
Service		Rev.	30000 km	
Service		Machine		
Service		N°		
Service		Service	X	
Service		Expertise		
Service		Conseils		
Service		Reparation		

Travaux exécutés

Préparation expertise.
 Lavage châssis et moteur.
 Remplacer les disques et les plaquettes de freins avant.
 Contrôle des freins au banc de frein.
 Paver quatre pneus d'hiver neufs.
 Remplacer les balais d'essui-glace.
 Réglage des feux.
 Contrôle de la géométrie.
 Expertise en ordre le 1^{er} novembre.

Figure 3 : Exemple de fiche de suivi d'un véhicule

2.3 VISITE DE LA SALLE DE GYM DE BOIS-MURAT

Le mercredi 22 novembre, la COGEST a visité la nouvelle salle de gym de Bois-Murat et s'est ensuite rendue au CAP pour la visite de celui-ci. La visite de Bois-Murat s'est faite en présence de M. Pierre Jolliet, Municipal et du concierge. La visite du CAP s'est faite en présence de M. Pierre Jolliet, Municipal et de Madame Virginie Guisan, responsable du CAP.

Observations :

- Les sociétés locales concernées ont été consultées avant les travaux.
- La salle de gym aux normes en ce qui concerne l'accès pour les personnes à mobilité réduite
- En plus de la salle de gym dans ce bâtiment, plusieurs salles ont été conçues comme salles de dégagement, salles de devoirs surveillés, salles pour doyens et médiateurs
- Les barrières à l'entrée du bâtiment ne sont pas aux normes ; ils doivent venir les ajuster car ce n'est pas à la bonne hauteur et les espaces ne sont pas corrects
- Il manque 2 mètres (pour certaines ligues de basket)
- Pour le badminton il y a un problème d'espace
- La COGEST s'étonne du manque de réactivité par rapport au problème d'infiltration d'eau ; ce souci existe depuis le début et n'a toujours pas été résolu le jour de la visite, soit le 2 novembre 2022
- L'entretien de la salle de gym va coûter cher, tout est blanc, donc très salissant et usure rapide
- Quelques membres de la COGEST s'étonnent de voir un jardin extérieur qui a été fait sur le toit et qui n'est pas accessible ; Est-ce purement esthétique et/ou cela est-il voulu pour économiser du CO2 ?
- Il manque des miroirs dans les vestiaires

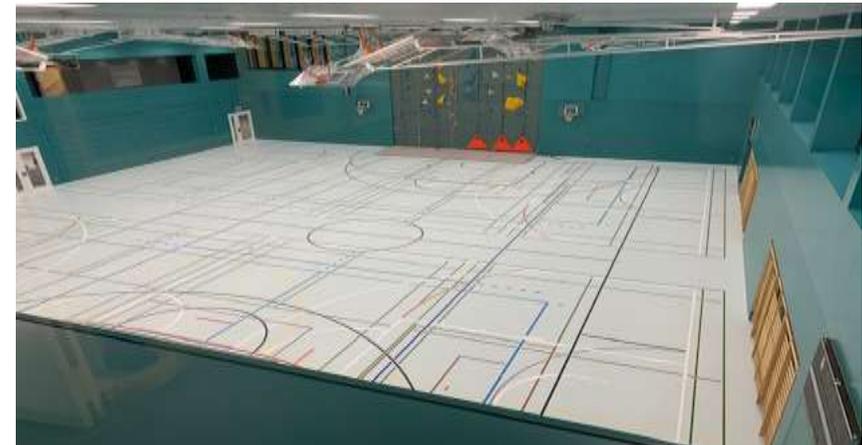


Figure 4 : Photographie de la salle de gym

2.4 VISITE DU CAP – CENTRE D’ANIMATION SOCIOCULTURELLE PALINZARD

La présentation de Madame Virginie Guisan était surtout axée sur le CAP enfants et le CAP Jeunes mais il y aussi le CAP SENIORS et le CAP pour TOUS. CAP enfants est prévu pour les enfants de 9 à 11 ans. Un programme différent est proposé un mercredi par mois, les enfants doivent s’inscrire pour les activités. Au réfectoire scolaire et pendant le repas de midi, des animateurs du CAP sont présents. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis des animateurs sont présents dans le préau de 15h30 à 18h. Un goûter est offert ainsi que diverses activités. CAP jeunes est prévu pour les jeunes entre 12 et 17 ans. Accueil les mercredis, vendredis, samedis et dimanches. L’accueil est libre, les jeunes viennent quand ils veulent pendant les heures d’ouverture et en plus des activités proposées peuvent y trouver du soutien, que ce soit professionnel par exemple pour une recherche d’emploi ou apprentissage ou alors personnel s’ils en ressentent le besoin.

Ils réfléchissent aussi à des projets qu’ils mettent à exécution. Par exemple le four à pizzas qu’ils ont imaginé et fait et qui est utilisé pendant les marchés. Ils participent aussi à la création des places de jeux, s’occupent de la fête de la musique etc. Le vendredi, ils ont la possibilité de manger sur place moyennant une faible participation, le centre étant ouvert jusqu’à 22h.

Observation :

La COGEST a été très impressionnée par la diversité des activités proposées par le CAP. Ils s’occupent des jeunes et des moins jeunes et font en sorte que tout le monde puisse se rencontrer par moment. C’est une équipe qui est efficace et très importante au vu de la diversité de ses tâches, de ses publics-cibles (par ex. les élèves de la Commune, nos aînés en EMS et quartier solidaire) et des horaires très larges que leurs activités imposent. Un grand MERCI pour tout ce qu’ils font. Le CAP nous a dit être très reconnaissant du soutien que leur apporte la commune, la collaboration est excellente.

2.5 VISITE DU CHALET L'ESPÉRANCE À LEYSIN

Le mercredi 7 décembre, la COGEST s'est rendue à Leysin pour visiter le chalet des écoles d'Épalinges, l'Espérance. Elle s'y est rendue en bus en présence de Monsieur Pierre Jolliet, Municipal et de l'intendant du chalet de l'Espérance qui nous y attendait sur place.

Durant la visite, nous avons constaté les points suivants :

- Aucun cahier des charges n'a été fait pour la personne en charge du chalet, cuisinier/intendant
- Il n'y a aucune réglementation ou directives concernant le choix des fournisseurs
- Nous nous étonnons que l'intendant doive lui-même avancer l'argent pour faire les achats.
- Il faut remettre aux normes les balcons et monter la main courante afin que les enfants puissent y prendre l'air. Aujourd'hui l'accès aux balcons est interdit pour ces raisons de non-conformité
- Tous les sols ont été remplacé par du vinyle
- Le chalet est vieux mais bien entretenu, c'est bien de pouvoir garder l'esprit chalet
- Chauffage au mazout, panneaux solaires thermiques pas utiles, ils ont été mis en place à l'époque
- Nous regrettons que les enfants ne puissent plus participer à la préparation des repas. Les directives sont devenues trop strictes
- Il est envisagé de louer le chalet Espérance au Mont-sur-Lausanne quand il n'est pas utilisé par Épalinges
- Le cuisinier concierge intendant se donne de la peine pour varier les menus
- Les enfants éprouvent du plaisir et c'est important
- Le chalet a été fermé du 15 octobre au 9 janvier
- Toutes les mesures sont prises pour que les enfants se sentent à l'aise pendant les camps.
- Le réfectoire comporte 50 places
- Nettoyage par les mêmes produits qui sont utilisés à Épalinges
- Séchage des habits de ski par un appareil qui prend 3-4 heures, ils ne peuvent donc pas sécher entre midi et 13h.
- Merci à la commune pour l'organisation du bus

Observation : la COGEST remarque que l'intendant est seul à gérer le chalet de l'Espérance sans cahier des charges précis.

Vœu : la COGEST souhaite qu'un accompagnement soit mis en place pour l'intendant de l'Espérance.

2.6 VISITE DE LA CASERNE DES POMPIERS

Le mercredi 14 décembre, la COGEST s'est rendue à la caserne des pompiers en présence de Monsieur Alain Monod, Municipal, les deux commandants des pompiers, Monsieur Pierre-Yves Thévoz et Monsieur Alexandre Belet.

Durant la visite, nous avons constaté les points suivants :

- Ils sont mieux dans leur local de substitution que dans leur local de base
- Tout le matériel normal est fourni par l'ECA
- Garages assez hauts pour accueillir les véhicules de l'ECA
- Il faut 18 minutes pour arriver chez les gens, cela figure dans le cahier des charges
- Celles et ceux qui viennent font la journée de recrutement, tests à faire et entretien psychologique
- Personnel féminin toujours le bienvenu
- Tout le corps de pompier est sous les ordres de Lausanne
- 100 interventions par année
- 30 DPS à Épalinges = détachement 1^{er} secours = 2 ans = 100 jours de formation
- 20 DAR = réservistes
- Intervention 70% de nuit et 30% de jour
- 50 personnes minimum, ils sont 70
- Service de piquet = 4 personnes
- On ne peut pas remplir nos propres bouteilles d'oxygène
- Remercier l'ancien commandant, Pierre-Yves Thevoz, qui a fait 10 ans, il a fait la transition. Il reste pour aider pour la nouvelle caserne
- La commune paye annuellement CHF 15.-/ habitants
- Le taux d'intervention est de 18 min après la validation de l'appel
- Le matériel est fourni par l'ICA pour autant qu'il soit aux normes
- Depuis cette année une procédure de recrutement a été mise en place avec des tests d'aptitudes.
- Le personnel féminin est nécessaire selon les besoins sur place
- Tout le personnel est volontaire et a un travail autre, il est donc nécessaire d'avoir un employeur compréhensif.
- L'appel est automatisé en fonction des disponibilités
- Le corps est sous les ordres et l'administration de Lausanne
- La commune a la compétence de reloger immédiatement les personnes à la suite d'un incendie ou une catastrophe. Le syndic est alarmé dans ce cas
- Une nouvelle caserne à La Croix-Blanche pour 2025
- Cette année la caserne a besoin d'acheter un compresseur (autour de CHF 40'000.-) que l'ECA ne veut pas payer car il y en a un à Lausanne, mais cela semble important d'en avoir aussi un sur Épalinges pour ne pas avoir à aller à Lausanne à chaque fois pour remplir les bouteilles d'oxygène

Vœu : La COGEST souhaite qu'une solution soit trouvée pour que les bouteilles d'oxygène puissent être remplies à Épalinges et non pas à Lausanne.

3 INTERVIEW DES DICASTÈRES

3.1 INTERVIEW AVEC MONSIEUR ALAIN MONOD

3.1.1 GREFFE MUNICIPAL

1. *Où en est l'avancement du traitement des dossiers de plus d'un an du conseil communal ?*

Le Greffe municipal n'a pas la charge du traitement des initiatives déposées par les Conseillers communaux, à l'exception de celles relatives à son domaine de compétences. Avec le secrétariat du Conseil, il assure le suivi administratif des séances du délibérant et relance régulièrement les services responsables. Comme demandé, le tableau des dépôts en suspens vous est remis séparément.

Réponse acceptée

2. *Quel est le bilan des collectes organisées en faveur de l'Ukraine ?*

Ces collectes ont rencontré un franc succès et les effets récoltés ont pu être acheminés aux bénéficiaires, via une organisation centralisée à Lausanne. Dans cette récolte, le rôle de la commune s'est limité à transporter les 15 palettes à Lausanne. Tout le reste a été le fait de bénévoles.

Réponse acceptée

3. *Une structure spéciale a-t-elle été créée pour accueillir les réfugiés ?*

Non. La mise en place de structures d'accueil pour les réfugiés relève de la responsabilité du Canton et de l'Etablissement vaudois d'aide aux migrants (EVAM). Toutefois, un travail de vulgarisation et de facilitation de l'accès à l'information a été fait par le Greffe et l'Office de la population en collaboration avec une traductrice afin de faciliter la vie des réfugiés arrivant en Suisse. Par ailleurs, nous avons mis à disposition de l'EVAM deux logements : l'appartement en-dessus de l'Auberge, ainsi que la maison sise Rte de la Croix-Blanche 9 ; ces deux structures accueillent des familles (4, resp. 6 personnes).

Réponse acceptée

4. *Sous quelle forme est traité l'archivage pour la commune d'Épalinges ?*

La gestion de l'archivage est confiée à une archiviste HES employée à 50%, rattachée au Secrétariat municipal. La mission des archives est de constituer, décrire, conserver et valoriser le patrimoine documentaire de l'administration communale. Cela implique de concevoir et mettre en œuvre des processus de gouvernance documentaire qui assurent la gestion des documents tout au long de leur cycle de vie jusqu'à leur sort final, à savoir l'élimination ou le versement aux archives historiques. Ces processus sont conçus par l'archiviste dans le respect des normes archivistiques et en collaboration étroite avec les services producteurs.

L'administration communale s'est dotée en 2018 d'un plan de classement, un outil qui permet de structurer la production documentaire en tenant compte de la valeur archivistique des documents. Ce plan de classement est déployé sur l'ensemble de l'administration et concerne aussi bien les documents électroniques que les documents papiers.

La commune dispose de deux locaux consacrés à la gestion des archives sur support physique.

- Un local d'archives intermédiaires qui permet de stocker les documents qui n'ont plus d'utilité courante, mais doivent être conservés pour un délai d'utilité légale ou administrative. L'entreposage de documents dans ce local est géré par les services, en collaboration avec l'archiviste.
- Un local d'archives historiques, destiné à la conservation ad aeternam des documents constituant le patrimoine documentaire de la Commune. La gestion de ce local et de son contenu est de la responsabilité de l'archiviste.

L'archiviste procède régulièrement à des évaluations. Cette opération permet de confirmer la valeur archivistique des documents à l'échéance du délai d'utilité légale et administrative et de procéder soit à leur élimination, soit à leur intégration à l'inventaire des archives historiques. Ces décisions sont prises de manière concertée par le service producteur, l'archiviste et la Secrétaire municipale et contresignées par le Syndic. Des bordereaux d'élimination permettent de garder la trace des décisions qui sont prises et le processus d'évaluation est soigneusement documenté.

Les documents électroniques sont produits et stockés sur un serveur commun à l'ensemble de l'administration. Dans une perspective de transversalité, l'accès aux dossiers de tous les services est libre pour tous les collaborateurs et collaboratrices, à l'exception des dossiers qui requièrent des restrictions d'accès (protection des données personnelles, confidentialité). Actuellement, la Commune ne dispose pas d'un système d'archivage électronique qui permette de garantir la sécurité, la pérennité et la disponibilité des données à long terme. Ainsi, les documents ayant une durée de vie supérieure à 10 ans ou destinés à l'archivage définitif sont traités sur support papier. Les processus de gouvernance documentaire tiennent compte de cette problématique et des extractions de documents numériques, de bases de données et d'applications métier sont réalisées. La Municipalité envisage de mettre en place un système de gestion et d'archivage électronique des documents dans le courant de la législature 2021-2026.

A noter que la Commune d'Épalinges entretient des relations étroites avec les Archives cantonales vaudoises qui apportent expertise et soutien dans les réflexions et projets relatifs à l'archivage au sein de l'administration communale.

Réponse acceptée

5. Quelles initiatives ont été prises pour la promotion économique de la commune d'Épalinges auprès des entreprises ?

Une véritable promotion économique s'articule de la manière suivante :

- Conseil à la création et orientation
- Accompagnement et coaching personnalisé (Business Plan/Model - Stratégies)
- Conseil sur les aides financières
- Recherche de terrains et locaux
- Mise en réseau des différents acteurs

Force est de constater que nous ne sommes pas (encore) outillés dans ce domaine. Par ailleurs nous n'avons que de très petites zones artisanales ou industrielles.

En revanche, la Municipalité continuera à encourager l'implantation de commerces de proximité là où c'est possible, lors de nouvelles constructions ou de transformations.

Maintien pour suivi

3.1.2 COMMUNICATION

Remarque générale : il a été constaté dans le courant de l'année que le site internet de la commune souffrait d'un manque de mise à jour régulières (cela notamment vis-vis des travaux en cours à divers endroits d'Épalinges).

6. **Comment ces délais de mise à jour s'expliquent-ils ?**

La carte Avis de travaux et perturbations est de la responsabilité du Service travaux et environnement, qui dépend de M. Perrin. Ce dernier a déjà répondu à cette question lors de son audition le mercredi 25 janvier 2023.

En ce qui concerne les autres mises à jour, un éventuel délai peut en partie s'expliquer par l'absence de la responsable de la communication durant plusieurs semaines.

Pour les avis en provenance du Canton, (fermeture Rte de Berne, par. ex il nous parvienne qu'au dernier moment. Nous avons manifesté notre mécontentement à la DG MR

Observation : La COGEST encourage la Municipalité à mieux respecter les délais

7. **A quelle fréquence les mises à jour sont-elles prévues ?**

Idem : concernant la carte Avis de travaux et perturbations, cette question a déjà été abordée lors de l'audition de M. Perrin.

Pour le reste du site, les mises à jour sont prévues en fonction des actualités, des changements à annoncer dans les services, des nouvelles informations et prestations à faire connaître, etc.

Maintien pour suivi

8. **Qui gère le contenu du site internet ?**

Pour l'essentiel, c'est la responsable de la communication qui gère le contenu du site internet (actualités, agenda, informations d'ordres général). Le Greffe gère pour sa part la partie Élection et votation, et la secrétaire du Conseil communal la partie dédiée au législatif.

Réponse acceptée

9. Est-ce que la commune a fait appel à un fournisseur externe ?

L'agence de communication digitale Imedia gère les fonctionnalités techniques du site internet et en a conçu le design.

Réponse acceptée

10. A combien de téléchargements en est l'application 1066 ?

Au 15 Février, 928 téléchargements. Soit un succès d'ores et déjà réjouissant

Réponse acceptée

3.1.3 RESSOURCES HUMAINES

11. A la suite de l'observation faite sous le point 12 dans le rapport de la COGEST, 2021, est-ce que des apprentis ont été engagés et si oui combien ?

La commune compte deux nouveaux apprentis : un horticulteur- paysagiste et un dessinateur - orientation génie civil.

Réponse acceptée

12. A la suite de l'observation faite sous le point 38 dans le rapport de la COGEST 2021, est-ce que des personnes en situation de handicap ont été reçues et/ou intégrées et si oui combien ?

Mme Cuendet-Schmidt a été invitée le 3 octobre 2022 pour présenter InsertH - Pro Infirmis Vaud

A cette occasion, il a été convenu que nous examinerions toute opportunité et que la demande serait transmise à Pro Infirmis.

La possibilité d'engager une personne en situation de handicap ne s'est pas encore présentée, les postes disponibles ne s'y prêtant pas

Maintien pour suivi

Vœu : La COGEST invite la Municipalité à prendre contact avec d'autres institutions

13. Quel est le taux d'absentéisme par secteur ?

Le taux d'absence dans les administrations publiques est en moyenne de 6% en Suisse romande (3, 6 % en Suisse alémanique) ; pour notre commune, et pour 2022, ce taux s'élève à 21% ; il tient compte de toutes les causes possibles (maladie, accident, grossesse et accouchement, congé d'allaitement, garde d'enfant, etc. Ce taux important est aussi influencé par 2 cas de maladie de longue durée et 1 cas d'accident avec un long arrêt de travail

A l'heure actuelle, il n'est pas possible d'établir le taux d'absentéisme par secteur. Si tel était le cas, il faudrait encore l'interpréter (nombre de collaborateurs, cause de l'absence) En revanche, à moyen terme il sera possible de cibler ce taux par secteur d'activité.

Observation : La COGEST souhaite avoir le taux d'absentéisme par secteur

14. Quelles sont les statistiques du turn-over ?

Le Turnover s'élève à 6,9 % toutes activités confondues, temps complet ou temps partiel. Cela reste raisonnable sur un effectif à plus de 100 collaborateurs

Observation : La COGEST souhaite avoir les statistiques du turn-over

15. De quand date le dernier audit des employés de la commune ?

Idéalement, un audit devrait se faire tous les 5 ans environ. Et pour des questions de coût et de temps, un audit ne peut toucher qu'un service à la fois

Réponse acceptée

16. Est-ce que chaque collaborateur a eu droit à un entretien personnel pendant l'année ?

Il est de la responsabilité du supérieur hiérarchique de rencontrer et de communiquer régulièrement avec les membres de son équipe.

Pour 2020 et 2021, ce processus avait été interrompu, à cause du COVID et sur décision de la Municipalité. Il a été réintroduit en 2022

Maintien pour suivi

Vœu : La COGEST souhaite que les entretiens personnels soient faits au moins une fois par année

17. En fonction des points soulevés pendant cet entretien, comment le suivi est-il fait, à quel moment et par qui ?

Le suivi est effectué par le supérieur hiérarchique et le collaborateur. Les points relevant sont discutés avec le collaborateur et font l'objet d'un protocole pour suivi. Ces entretiens permettent aussi de déceler des potentiels quant à la relève

Vœu : La COGEST souhaite avoir plus d'informations quant au suivi (manière et temporalité)

18. Quelles ont été les améliorations observées à la suite de l'engagement de la RH ?

Avancement dans les projets tels que processus informatisé des salaires (Employé Self-service, Workflow, gestion du temps de travail. Règlementation quant au télétravail, nouveau statut du personnel, gestions des cas de maladie/accidents. Efficacité dans la gestion des dossiers individuels, dans la conduite des entretiens d'engagement, etc.

Réponse acceptée.

Maintien pour suivi

19. Quelle est la durée des vacances des employés communaux ?

Selon l'art. 36 du Statut du personnel :

Jusqu'à l'âge de 20 ans : 5 semaines

Jusqu'à l'âge de 45 ans révolus : 4 semaines

Dès l'année où le collaborateur atteint l'âge de 46 ans révolus : 5 semaines

Chef-fe de service : 1 semaine supplémentaire (ne notent pas leurs heures)

Réponse acceptée

20. Est-ce qu'il y a des heures supplémentaires ? Avez-vous des statistiques ? Comment ont-elles été gérées ?

Oui, des heures supplémentaires sont effectuées et les collaborateurs sont encouragés à récupérer le solde positif le vendredi après-midi lors de la fermeture des guichets de l'Administration communale et/ou vers le pont de fin d'année. Un nouveau règlement sera prochainement applicable. Il prévoit une limite à +/- 15 heures supplémentaires. Nous voulons éviter un cumul qui ensuite serait pris en vacances ou que nous devrions payer. Il en est évidemment tout autre lorsqu'il s'agit d'heures commandées par la hiérarchie et/ou la Municipalité

Réponse acceptée

Vœu : La COGEST souhaite avoir des statistiques par secteur

21. Est-ce que des mesures ont été prises pour rendre les postes de travail plus attractifs ?

Accueil personnalisé.

Création d'une commission du personnel ;

Newsletter en devenir

Repas lors d'un jubilé

Réaménagement des locaux (notamment CAP et Greffe) 2023 : RH, Animation et Urbaniste vont voir leurs locaux modifiés.

Réponse acceptée

Vœu : La COGEST encourage la Municipalité à poursuivre la mise en place de telles mesures

Maintien pour suivi

3.1.4 SERVICE DU FEU

22. Est-ce que la collaboration avec les pompiers de Lausanne se passe bien ?

Oui, mais des améliorations sont toujours possibles. Un suivi est en place, notre chef de site étant incorporé à l'Etat-Major lausannois Les échanges entre professionnels et volontaires sont profitables aux deux organisations

Réponse acceptée

23. Avez-vous toujours assez de volontaires ?

Actuellement, 50 C'est pour l'instant suffisant. Ces gens sont tous formés selon les standards de l'ECA. Il nous permet pour l'instant de garantir les 8 personnes minimum disponible en cas d'événement

Réponse acceptée

Vœu : La COGEST souhaite qu'une stratégie de recrutement plus efficace que celle proposée aujourd'hui soit étudiée

24. *Quel est le seuil minimum obligatoire requis pour avoir un corps de sapeurs- pompiers à Épalinges ?*

Il n'y a pas de seuil obligatoire ; les exigences s'articulent autour des personnes disponibles en cas d'événement selon ci-dessus et si ce n'était plus le cas, la réponse figure à la question suivante

Réponse acceptée

25. *Si ce seuil n'est pas atteint, que se passe-t-il ?*

Le système d'engagement en cas d'événement, prévoit dans ces cas- là, l'appel aux SDIS voisins, et/ou aux professionnels lausannois

Réponse acceptée

26. *Est-ce qu'Épalinges pourrait dépendre entièrement de la ville de Lausanne et ne plus avoir de pompiers sur Épalinges ?*

Non, d'autant plus que depuis fort longtemps, nos volontaires assument les interventions pour les zones foraines. Une telle hypothèse, si elle était avérée conduirait à renoncer à une nouvelle caserne qui est d'ailleurs financée pour 1,3 mio par l'ECA. De plus, l'ECA va nous fournir 2 nouveaux véhicules en 2023(selon communication récente). C'est donc bien la preuve que notre corps de volontaires n'est pas amené à disparaître au profit des professionnels. Ce n'est d'ailleurs pas l'objet du projet VIDIS 20-25

Réponse acceptée

3.1.5 ABRIS PC

27. *Est-ce que la protection civile est toujours active sur la commune d'Épalinges ?*

Oui, mais il n'y a plus de PC locale. L'organisation est faite au niveau du District, via le service de Protection et sauvetage de Lausanne (SPSL) Actuellement 39 astreints et 203 jours de service au total en 2022

Réponse acceptée

28. *Quels ont été les derniers travaux d'utilité publique entrepris sur la commune ?*

Les derniers travaux datent du cinquantième anniversaire de la PC en 2013 (Passerelle sur le FLON) Depuis lors, le Canton ne les autorise plus

Réponse acceptée

3.1.6 SÉCURITÉ

29. *Qui mandate les Securitas (ou entreprise de sécurité) et selon quels critères ?*

C'est la Municipalité qui décide de mandater Securitas, selon les besoins spécifiques, événements ou contrats de prévention. Au budget 2022 pour un total de CHF 21'200.-

Réponse acceptée

30. Comment est géré le calendrier d'un Securitas (ou entreprise de sécurité) et par qui ?

Notre responsable fixe régulièrement les dates et heures de passage et les communique à notre répondant au sein de l'entreprise

Réponse acceptée

31. Pourrait-on avoir le rapport d'interventions du 1er au 30 septembre 2022 des Securitas (ou entreprise de sécurité) ?

Le Tableau des passages et description du constat vous a été expliqué et rapidement montré

Réponse acceptée

3.2 INTERVIEW DE MONSIEUR PIERRE JOLLIET

3.2.1 SPORTS

PISCINE

1. Quels sont horaires d'ouverture ?

Ils sont gérés par les écoles du lundi au vendredi de 07h50 à 17h15 sauf pendant les vacances et mercredi après-midi)

Réponse acceptée

2. Comment est gérée la mise à disposition pour les sociétés locales ?

Les sociétés font la demande auprès de l'administration communale (coordinateur), celle-ci regarde les disponibilités sur le programme Gelore et confirme la réservation. Les plages horaires vont de 12h15 à 13h45 le lundi et le vendredi, suivie de 16h30/17h30 à 22h30 du lundi au vendredi (demandes exceptionnelles le samedi pour cours spéciaux)

Réponse acceptée

3. Comment sont gérés les nettoyages et par qui ?

Ils sont effectués par le concierge M. Favre le matin avant l'arrivée des enfants et à la fin de l'activité scolaire, du lundi au vendredi. Il y a une exception le lundi où le nettoyage se fait également après les Bébés nageurs.

Pour information :

La qualité de l'eau du bassin doit être contrôlée avant que les baigneurs arrivent.

Le nombre de baigneurs est actuellement d'environ 800 par semaine (de cinq jours).

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles normes OPBD, un assainissement devra être prévu au niveau du traitement de l'eau avant 2027. Ces normes limite actuellement le nombre des baigneurs.

Réponse acceptée

TERRAINS DE FOOTBALL

4. Un cahier des charges de la buvette de la Croix-Blanche a-t-il été fait ?

Non, pas encore.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

5. Qu'en est-il de l'avancée des vestiaires du Bois-de-la-Chapelle ?

Le préavis est en cours de préparation, les plans seront mis à l'enquête dans quelques semaines. Le préavis sera soumis au CC au plus tard en septembre 2023.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

6. Qu'en est-il de l'avancée du terrain synthétique ?

La procédure est en cours. Une 2^e expertise sera achevée ce printemps et nous espérons que la justice se prononcera encore cette année.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

NOUVELLE SALLE DE GYM DE BOIS MURAT

7. Est-ce que la salle a été conçue pour répondre à toutes les exigences des différentes sociétés locales ?

Par exemple, un membre de la COGEST mentionne la pratique du badminton et s'étonne que 4 terrains aient été faits si proches les uns des autres. Cette salle est principalement conçue pour répondre aux besoins scolaires. Les 4 terrains pour le badminton ont été réalisés avec l'aval de l'école et de la société « Smash badminton ». Toutes les sociétés locales ont été contactées pour le marquage des terrains

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

3.2.2 BÂTIMENTS SCOLAIRES - ÉCOLES

BIBLIOTHÈQUE

8. *Quelle est la fréquentation de la bibliothèque ?*

La bibliothèque est exclusivement scolaire de 7h45 à 15h30. Elle est réservée aux élèves et aux classes. Les élèves peuvent venir dès 7h45 (accueil libre, le plus souvent en salle d'études), et dans le cadre de la classe avec leurs enseignant.e.s. Elle est ouverte en horaire continu de 7h45 à 15h30.

Nous comptons en moyenne une classe par jour (1 ou 2 périodes de 45 mn.) et environ 70 écoliers par midi.

Dès 15h30, la bibliothèque devient communale et est ouverte à tous. Nous n'avons pas d'indice de fréquentation (nous possédons les statistiques de prêts qui indiquent une hausse régulière).

La fréquentation de la bibliothèque est particulièrement intense les mercredis après-midi (les statistiques de prêts en témoignent avec en moyenne : 500 prêts) et de plus en plus, les samedis matin d'ouverture.

Réponse acceptée

9. *Comment est gérée l'offre proposée ?*

2 personnes sont responsables de la gestion de l'offre :

Fabienne Egger pour la partie essentiellement communale (Administration et médiation culturelle)

Anne Guye, en charge de la partie scolaire.

Ce fonctionnement bicéphale assure une grande stabilité à la gestion de cette bibliothèque mixte.

Réponse acceptée

10. *Quelle est la stratégie de communication et de recherche de nouveaux clients pour la bibliothèque ?*

Depuis 2 ans, les réseaux sociaux ont été intensément développés, avec tout particulièrement Instagram qui permet de toucher un plus large public. 2 axes sont développés principalement :

- La valorisation des collections, avec la présentation des nouveautés, et les sélections thématiques.
- La communication plus informelle avec « La vie à la bibliothèque ». Les événements annoncés et présentés en photos (ou story / reel) et la mise en scène des activités des bibliothécaires. Ces vidéos le plus souvent humoristiques et décalées remportent des records de fréquentation.
- Un programme d'activités trimestrielles (flyers et affichages) est établi, relayé par la Commune d'Épalinges.
- La programmation variée permet de toucher de nouveaux lecteurs : spectacles (contes, contes musicaux), conférences (écrivain.e.s), ateliers thématiques (autour du jardinage, huiles essentielles, etc.).
- La création de divers projets permet de conquérir de nouveaux clients à l'instar du nouveau club de lecteurs réservé aux adultes (Pépité & Papote). Nous cherchons actuellement à toucher un public souvent éloigné des bibliothèques : les personnes âgées plus ou moins isolées, en mettant en place un service de portage de livres à domicile, en collaboration avec les Palinzâges.

- Enfin, la gratuité pour tous les enfants en 2021 a permis une hausse des inscriptions. Les facilités d'inscriptions (la bibliothèque est ouverte à tous, gratuite pour les enfants et l'abonnement pour les adultes de 10 frs / an est largement symbolique) et des amendes modiques (en comparaison avec d'autres bibliothèques) assurent l'attractivité de notre bibliothèque.

Réponse acceptée

TRANSPORTS SCOLAIRES

11. *Comment s'organisent les transports scolaires ?*

Ils s'organisent en collaboration avec l'établissement scolaire et l'AAEE. Chaque année, pour des raisons d'équilibrage de classe, des élèves de 1P à 6P sont scolarisés en dehors de leur zone d'habitation. La Commune se doit de mettre en place des transports de collège à collège pour ces élèves. À partir de la 7P, tous les élèves sont scolarisés à Bois-Murat et reçoivent de la Commune un bon pour un abonnement Mobilis annuel.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

12. *Qu'en est-il du fameux bus scolaire ? Est-ce que vous en louez toujours un ?*

La Commune a toujours son vieux bus scolaire qu'elle utilise pour les transports scolaires de collège à collège et des transports durant le temps d'école pour amener des classes aux salles de gym, de couture et de rythmique. Le bus scolaire ne suffit pas et 2 bus supplémentaires avec chauffeurs doivent être loués à une société privée pour les transports de collège à collège et 1 bus pour les transports durant le temps scolaire.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

13. *Concernant les devoirs surveillés, est-ce qu'il y a une liste d'attente ? Et si oui, quels sont les critères concernant celle-ci ?*

Les inscriptions arrivées dans les délais sont traitées en priorité. Les élèves sont ensuite répartis sur trois sites différents, en fonction de leur lieu d'enclassement, soit :

1. Au collège de Bois-Murat : cinq groupes, avec une moyenne journalière de 8 élèves par groupe
2. Au collège de l'Ofréquaz : un groupe, avec une moyenne journalière de 5 élèves par groupe
3. Au collège de la Croix-Blanche : trois groupes avec une moyenne journalière de 8 élèves par groupe.

Dans la mesure possible, nous essayons de regrouper des élèves de même degré scolaire et même classe.

En 2022, nous avons sur liste d'attente 7 élèves de 7-8P pour le collège de Bois-Murat et 1 élève pour le collège de la Croix-Blanche. Toutefois, toutes ces inscriptions sont arrivées hors délai.

Réponse acceptée

3.2.3 ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

CAP

14. *Est-ce qu'un cahier des charges existe pour le CAP ?*

Un projet institutionnel est en cours de rédaction.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

15. *Comment fonctionne le CAP ? Combien de personnes y travaillent ? Quels sont les critères d'engagement ?*

Le travail du CAP s'inscrit dans une politique socioculturelle globale à l'intention de tous les habitants de la commune. Ses activités se déroulent 7 jours sur 7 avec une fermeture estivale de 6 semaines et de 2 semaines à Noël. Aujourd'hui l'équipe de professionnels est composée de 6 animateurs socioculturel-le-s (ASC), d'1 travailleur social de proximité (TSP) pour 4,7 ETP, d'un stagiaire HES à 100% et de 6 moniteurs.

Réponse acceptée

16. *Comment sont gérées les situations compliquées (drogue, violence, harcèlement ou autre) ?*

Les animateurs sont à l'écoute des problèmes des jeunes, les accompagnent dans la réorientation auprès des professionnels spécialisés. Le CAP est représenté à l'Observatoire de la Cohabitation d'Épalinges (OCE). Ainsi, l'OCE traite de situations compliquées grâce à ses 6 membres issus de différentes disciplines professionnelles.

Réponse acceptée

17. *Concernant le CAP, quel est le bilan des chantiers participatifs concernant les places de jeux ?*

Depuis 2019, la Municipalité a confié au CAP, en collaboration avec le service des travaux et de l'environnement, la mise en place de projets consultatifs et participatifs pour la réalisation de trois places de jeux, une aux Croisettes, une dans le quartier des Planches et une à Bois de Ban.

Une collaboration avec un atelier d'architecture spécialisé dans les démarches participatives, l'atelier Olga, a été mise en place.

Sans revenir sur les différentes phases de ce projet, 2022 aura permis la réalisation de deux des trois chantiers participatifs.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

3.2.4 AFFAIRES SOCIALES

18. **Quel est le retour des habitants occupant les appartements protégés ?**

Les appartements protégés de la Route de la Croix-Blanche 35 accueillent depuis début 2018 une vingtaine de locataires dans 15 appartements 2 pièces et 3 appartements 3 pièces.

Une animatrice socioculturelle du CAP y consacre 30% de son taux de travail. Elle y assure un suivi de la vie collective du bâtiment et répond à des demandes individuelles. Cette activité et son salaire sont financés par la fondation Epalgements via le loyer des locataires.

Des activités régulières et variées sont en outre organisées chaque semaine avec notamment :

- 2 grandes sorties par année (restaurant, visite, tour en bateau, exposition...)
- un repas communautaire chaque semaine
- une collaboration avec la Courte-Echelle, unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de l'école d'en face pour des activités intergénérationnelles.
- une collaboration autour des repas avec Smoothie Intégration, association destinée à l'intégration et à l'apprentissage du français pour les personnes migrantes.

Le retour des habitants est positif. Ils semblent satisfaits de ce qui leur est proposé et sont heureux de pouvoir compter sur une personne de référence. La vie plus communautaire n'est pas toujours simple à vivre pour certains. Le rôle de l'animatrice est alors primordial, elle veille à ce que chacun.e trouve sa place, prenne la parole et se sente intégré.e dans le groupe. Il lui arrive de proposer des médiations lorsque la relation entre certains habitants se crispe quelque peu.

Réponse acceptée

19. **Quelle est l'évolution de la facture sociale et des aides sociales diverses ?**

Évolution de la facture Cohésion sociale :

- 2019 : CHF 8'834'738.-
- 2020 : CHF 8'533'969.-
- 2021 : CHF 8'723'064.-
- 2022 : les chiffres ne sont pas encore disponibles

Évolution des aides diverses (réfectoire, études musicales, aides casuelles, ...) :

- 2020 : CHF 5'074.50
- 2021 : CHF 5'295.00
- 2022 : CHF 2'648.00

Réponse acceptée

20. **Quelle est la moyenne des montants accordés par habitant ? Et quelle est la moyenne médiane ?**

Cette information n'est pas jugée pertinente.

Réponse acceptée

3.2.5 BÉNÉVOLAT

21. **Quelles sont les associations caritatives en lien avec la commune ?**

Les cartons du cœur, Les Lulus, Groupe d'accueil des migrants et de Lausanne-Jorat

Réponse acceptée

22. **Quel est le retour sur Madame Frigo ?**

Madame Frigo est gérée directement par les Lulus

Réponse acceptée

23. **Quel est le retour sur les livres empruntés ?**

La boîte à livres des Croisettes n'est pas gérée par la Commune mais par l'association de quartier ACTE

Réponse acceptée

24. **Quel est le retour sur les Lulus ?**

L'association est indépendante et ne dépend pas de la Commune. Les informations se trouvent sur leur site internet <https://www.lulu-Épalinges.net/>

Réponse acceptée

3.3 INTERVIEW DE MONSIEUR ROLAND PERRIN

3.3.1 TRAVAUX

1. **Quel est le coût d'un lampadaire ?**

Le coût moyen d'un lampadaire se décompose comme suit :

- Luminaire et candélabre : entre 1'100 et 2'500 CHF l'unité (hors mâts renforcés).
- Le génie civil (construction du socle en béton, câblages et les autres éléments électriques) : 1'000 CHF l'unité.
- La main d'œuvre (démontage de l'ancienne installation, montage de la nouvelle et branchement) ainsi que les frais d'étude : 2'300 CHF l'unité.

Il faut donc compter grossièrement 3'000 CHF pour la pose d'un luminaire, respectivement 5'000 CHF pour son remplacement.

Remarque : lorsque l'infrastructure souterraine est vieillissante, son remplacement est onéreux car il implique des fouilles, la pose des tubes, la création de chambres de tirage, le remblayage et la réfection des trottoirs ou des accotements.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

2. **Concernant le parking du Bois-de-la-Chapelle, que signifie les ayants-droits ?**

Les ayants-droits sont les personnes autorisées par la Municipalité à se parquer à cet endroit, comme par exemple les utilisateurs des terrains de football et de pétanque ou certaines entreprises pour du stockage ponctuel.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

3. **Pollution dioxine : avez-vous continué à faire des analyses et est-ce que des mesures ont été prises ? Quels étaient les résultats ?**

Dans le rapport de gestion de la Municipalité de 2021 il est fait mention des premiers résultats des analyses de la pollution aux dioxines.

En 2022, suite à l'entrée en vigueur de la directive cantonale DCPE 877 (20 décembre 2021), les nouveaux permis de construire demande l'établissement d'un rapport comprenant des analyses de sols selon les polluants soupçonnables (notamment en dioxines-furanes) afin de déterminer la filière de traitement, notamment le type de décharge autorisé pour les matériaux terreux pollués et déchets. Concernant les travaux, le décapage des terres est évité dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, les terres sont valorisées au maximum sur la parcelle. Des couvertures herbeuses sont mises en place le plus rapidement possible afin d'éviter les terres restant à nu et limiter ainsi une contamination à la dioxine par ingestion de terre. En 2022, des analyses complémentaires ont été réalisées par la Commune sur ses terrains, les propriétaires privés dans le cadre des nouveaux permis de construire, ainsi que le canton de Vaud.

En janvier 2023, suite à ces analyses, une nouvelle carte des concentrations en dioxine a été établie par le canton. Elle est disponible sur le site dédié du canton. On trouve le lien sur le site internet de la commune. On y trouve également les nouvelles recommandations sur la consommation

d'aliments émises par le canton, le communiqué de presse et la présentation de l'Etat de Vaud à la presse.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

4. Comment a été géré le retard de la construction du pont de la Croix-Blanche ? Qui a suivi les travaux ?

Ce sont principalement les passerelles en acier qui ont engendré du retard. Il y a eu du retard dans la commande de l'acier nécessaire à sa construction et une forte hausse des prix liée au Covid alors que la soumission prévoyait un prix bloqué. Il a fallu négocier et attendre que les prix baissent un peu pour finir avec une économie d'environ 13'000 CHF.

Les travaux ont été suivis par le bureau d'ingénieurs Jean-Paul Cruchon SA.

Réponse acceptée

5. A quelle fréquence sont mises à jour les informations sur le site de la commune concernant les travaux et différents chantiers en cours ?

Les informations sont mises à jour une fois par semaine. Pendant la période estivale en 2022, il a pu arriver que cette fréquence soit moins régulière.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

6. Où en est l'avancement de l'actualisation du cadastre sur la commune d'Épalinges ?

Les travaux de Mensuration Officielle sont en cours de finalisation sur notre Commune. Il s'agit d'un mandat de de l'Etat de Vaud, démarré en 2014 et arrivant prochainement à la phase d'enquête publique.

Par ailleurs, le cadastre des canalisations est mis à jour sur notre géoportail interne au fur et à mesure des contrôles et travaux réalisés.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

3.3.2 VOIRIE

7. Comment a été géré l'entretien des places de pic-nic sur la commune d'Épalinges ? Quelle est la fréquence des ramassages ?

L'entretien est effectué par l'équipe des Forêts, en principe chaque lundi ou le jour suivant un jour férié.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

3.3.3 ESPACES VERTS ET BIODIVERSITÉS

8. A la suite de l'observation faite sous le point 2 dans le rapport de la COGEST 2021, est-ce qu'une communication sur la charte des jardins a été faite ?

La Charte des Jardins a été ajoutée sur notre site internet (rubrique Espaces verts). Par ailleurs, elle est désormais encouragée dans le cadre des nouveaux permis de construire.

Le panneau de la Charte des Jardins a également été installé sur le portail du dépôt des équipes des Espaces verts au nouveau cimetière.

Réponse acceptée

9. Comment a été organisé le ramassage des fruits sur les arbres fruitiers plantés par la commune ?

Les arbres fruitiers sont encore trop jeunes pour donner des fruits et organiser des ramassages. Il faut attendre 4 à 5 ans pour que ces arbres commencent à produire des fruits. Ce sera à partir de 2025-2026.

Réponse acceptée

10. Qui s'occupe des potagers des écoles s'il y en a ? Et que deviennent les légumes plantés ?

Il y a un potager à l'école de l'Ofréquaz et un à l'école du Chaugand. Ils sont gérés par les enseignants accompagnés des élèves.

L'équipe des espaces verts donne un coup de main pour la mise en place de ces potagers et donne leurs conseils avisés. Les produits de ces potagers sont récoltés par les enseignants. Nous n'avons de retour de leur part ni sur les quantités récoltées, ni sur l'utilisation de ces récoltes.

Réponse acceptée

11. Qu'est-ce qui a été fait pour la prévention et protection de la petite faune sauvage ?

Une zone écologique avec des plantations et des abris à petite faune a été créé en bordure du Bois-de-la-Chapelle, côté Grand Chemin.

Plusieurs abris et nichoirs ont également été installés au cimetière et en forêt.

Réponse acceptée

12. (Par ex. les hérissons). Un inventaire a-t-il été fait ?

Un contrôle annuel est effectué pour vérifier leur fréquentation. Il est prévu de reporter leur emplacement sur notre géoportail interne avec un formulaire permettant de renseigner chaque objet. Aucun autre inventaire n'a été réalisé.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

13. Le dernier rapport sur la biodiversité date de mai 2019 sur le site de la commune, est-ce qu'un nouveau rapport est en préparation ?

Non, ce genre de rapport se fait en principe tous les 10 à 15 ans.

Réponse acceptée

3.3.4 FORÊT

14. A la suite de l'observation faite sous le point 1 dans le rapport de la COGEST 2021, est-ce que les travaux ont été effectués sur le chemin ? Biodiversité/forêt ?

Non. Une séance avec le Canton sera prochainement organisée pour présenter les nouveaux éléments du dossier (fréquentation, demandes de la population, renseignements didactiques, modification du parcours, cheminements de fuite en cas d'orage, etc.) et ainsi permettre aux différents services de l'Etat de se déterminer.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

15. Est-ce que la forêt a beaucoup souffert de la sécheresse ?

Il est difficile de répondre à cette question. L'impact de la sécheresse peut s'échelonner sur plusieurs années.

Réponse acceptée

16. Est-ce que le chemin longeant le Flon a été réaménagé ?

Non (idem question 1)

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

3.3.5 DÉCHÈTERIE

17. Est-ce qu'il y a déjà eu un service de déchets encombrants mobile ? Et si oui, pourquoi n'existe-t-il plus ?

Une collecte des encombrants dans les rues était organisée mensuellement il y a plus de 10 ans en arrière. Notre prestataire privé collectait les encombrants incinérables et la Voirie se chargeait de la ferraille.

Aujourd'hui, un service gratuit d'évacuation d'encombrants à domicile est proposé aux personnes invalides, au sens de la LAI (sur présentation de la carte officielle), ou au bénéfice de l'AVS. Il avait été suspendu pendant la crise sanitaire puis rétabli sous une nouvelle formule.

Cette prestation gratuite concerne uniquement de petites quantités de déchets encombrants (grandes quantités et déménagements exclus). Les demandes y relatives doivent être adressées, par courriel, à l'adresse dechets@Épalinges.ch ou par appel téléphonique au secrétariat du Service travaux et environnement (021 784 80 40).

Lorsque les critères mentionnés ci-dessus ne sont pas respectés, la demande doit être adressée directement à une entreprise privée qui facturera la prestation d'évacuation au demandeur.

Nos équipes ne sont pas équipées pour effectuer ces tâches s'apparentant plus à des déménagements et nous ne souhaitons pas faire concurrence à des entreprises spécialisées.

Réponse acceptée

3.3.6 VIGNE

18. *Concernant les vignes d'Épalinges, avez-vous déjà pensé à racheter des parcelles pour avoir du rouge ?*

Non, il n'y a pas de volonté d'étendre notre domaine.

Réponse acceptée

19. *Comment gérez-vous la vigne ?*

La vigne est gérée par un vigneron tâcheron (M. Rouge). Son excellent travail est régulièrement mis en valeur par les notations attribuées par la Confrérie des vignerons.

L'équipe de la Voirie entretient la capite et les murs de vigne. Les vendanges sont faites par quelques collaborateurs du service. Cette année 2022, des collaborateurs des équipes de la Voirie, des Espaces verts et des Forêts y ont participé.

La vinification et la mise en bouteille sont faites par M. Rouge.

La récolte 2022 produira environ 3'000 bouteilles d'une qualité annoncée comme exceptionnelle.

Réponse acceptée

3.4 INTERVIEW DE MADAME BRIGITTE CROTTAZ

3.4.1 CULTURE

1. **Quel est le feedback du sondage mené en 2021 concernant l'offre culturelle proposée par la commune ?**

151 personnes avaient répondu au sondage mené en octobre 2021. Nous avons déjà eu l'occasion de faire un résumé des réponses lors de la COGEST 21, mais je rappelle que, parmi les remarques les plus courantes, on notait le manque de variété, d'ambition et de qualité artistique de la programmation culturelle.

La Municipalité a pris en compte ces remarques et a lancé en 2022 une première saison culturelle proposant au moins une fois par mois un spectacle dans des domaines variés : humour, musique actuelle (jazz, musique orientale, chanson française, rock) ou classique, improvisation théâtrale, mentalisme. Il a été prévu un point culminant par semestre, le premier étant le spectacle de l'humoriste Karim Slama en juin et le deuxième la comédie Boeing Boeing en novembre, vaudeville créé en 1960 et n'ayant pour ainsi dire jamais arrêté de tourner.

Un système de billetterie et de réservation en ligne a également été mis sur pied. Les prix ont été maintenus à des prix bas, avec des prix un peu plus élevés pour les spectacles « phares » qui restent cependant à environ la moitié du prix pratiqué dans d'autres salles de spectacle.

Concernant la communication, le *Sortir à Épalinges* permet de rappeler chaque mois les spectacles prévus, en plus du planning semestriel qui est envoyé en janvier et août. De plus, l'application communale d'information dédiée à la population a été mise en service depuis octobre et donne toutes les informations utiles.

Réponse acceptée

2. **Quel est le bilan des Estivales ?**

A Épalinges, les « Estivales » sont organisées depuis déjà quelques années et consistent en des animations variées, libres d'accès, proposées en juillet et août. En 2020, la Confédération incitant les Suissesses et les Suisses à rester au pays, la Commune avait augmenté son offre d'animations estivales, réparties en différents endroits de la commune, afin d'égayer les mois de juillet et d'août des Palinzard-e-s et cette expérience a été renouvelée en 2021, toujours de façon « dispersée » au sein de la commune.

En 2022, pour la première fois, ces animations ont été regroupées sur la place des Fêtes. Toutes les sociétés locales qui le souhaitaient ont eu la possibilité d'organiser une soirée à leur guise. Certaines animations ont été organisées par la Municipalité.

A cet effet, un plancher provisoire a été installé, ainsi qu'une buvette, un endroit de stockage pour le matériel et des WC. La place des Fêtes étant située à proximité de logements, les horaires des animations ont été limités à 22h et l'éclairage a été réalisé avec des lampes solaires pour ne pas incommoder le voisinage.

Le bilan de cette première expérience est très satisfaisant. La météo y a été pour beaucoup puisque, hormis la dernière semaine où la pluie a contraint à l'annulation de 3 événements, tous les autres ont bénéficié d'une température propice. Il est important de signaler que l'endroit n'a subi aucune déprédation et que les habitants n'ont pas fait part de nuisances.

L'analyse de l'exercice a permis quelques constats qui devraient permettre d'éviter les minimes dysfonctionnements constatés. Pour rappel, il a été organisé un concert de guitare au coucher de soleil, un spectacle d'improvisation théâtrale, l'observation du ciel le soir des Perséides, une soirée jeux de société, un concert de la chanson d'Épalinges, une introduction au ju-jitsu et une autre au yoga pour enfants. Certaines soirées, organisées par des sociétés locales, ont surtout proposé une petite restauration et des boissons. La soirée « mousses et food-trucks » est celle qui a remporté le plus vif succès.

Réponse acceptée

3. *Il avait été dit que les sociétés locales seraient soutenues si elles participaient à l'offre culturelle, quel en est le bilan ?*

Comme dit ci-dessus, durant les Estivales 2022, toutes les sociétés locales qui le souhaitent ont eu la possibilité d'organiser une soirée à leur guise et les bénéfices qu'elles ont retirés de la buvette ont été entièrement pour elles. Nous n'avons pas demandé de comptes à ce sujet. Certains soirs ont eu une meilleure fréquentation que d'autres, mais, dans l'ensemble, nous n'avons pas eu de retour négatif de la part des sociétés locales qui avaient organisé une soirée.

Pour les remercier de leur participation et engagement à animer la commune, la Municipalité les a conviées à un apéritif de clôture des Estivales où une bonne cinquantaine de personnes étaient présentes qui semblaient toutes disposées à répéter l'expérience en 2023.

Réponse acceptée

4. *Quel est le bilan des marchés de printemps et d'automne ?*

Je suis un peu empruntée pour vous répondre avec précision car les marchés saisonniers sont organisés par le service de la durabilité, donc Alicia Rudaz qui dépend du dicastère de M. Maurice Mischler.

Pour l'instant, les succès de ces marchés sont variables et dépendent fortement de la météo. Celui d'été a clairement été peu fréquenté en raison d'une canicule étouffante. Celui d'hiver 2021 avait eu un succès modéré en raison d'un froid glacial couplé à un brouillard à couper au couteau, mais cette année, pour le marché d'hiver, Marie Gaud a eu la bonne idée de proposer une chantée par certaines classes d'élèves, ce qui a permis d'attirer de nombreux parents qui sont ensuite restés pour déguster thé, vin chaud et marrons.

L'office des affaires culturelles se charge, lors de ces marchés, de trouver des animations pour les enfants ou une animation musicale pour égayer l'ambiance.

Réponse acceptée

5. *Quel est le bilan d'affluence du 1066 pour la Commune ?*

Le 1066 Festival a sa propre organisation qui est tout à fait indépendante de la commune. Nous ne sommes pas responsables de la vente des billets. Au moment de boucler les comptes, le comité du 1066 nous a fourni diverses informations financières, mais il n'y a pas le détail du nombre de spectateurs. On peut toutefois estimer que, le premier soir, vu l'affluence, et selon l'estimation du concierge qui connaît bien la salle, il devait y avoir entre 700 et 800 personnes.

Nous n'avons pas de statistique de l'affluence aux stands tenus à l'extérieur où certaines et certains sont venus consommer, sans forcément avoir pris de billet pour un des spectacles.

Réponse acceptée

6. *Quel est le bilan financier du 1066 pour la Commune ?*

Je me réfère à la communication de la Municipalité que j'ai faite lors du conseil du 13 décembre à ce sujet et dont la teneur était la suivante :

« Certaines et certains d'entre vous ont assisté aux concerts du 1066 Festival le dernier week-end de septembre. Il s'agissait de la renaissance de cet événement phare après 2 années d'arrêt en raison du Covid.

La programmation était ambitieuse et la première soirée, qui restera comme un des très grands moments de ce Festival, réunissant sur la même scène le Sinfonietta de Lausanne et le rappeur Youssoupha, a eu un formidable succès. Malheureusement, la météo a perturbé la 2ème soirée dédiée au reggae, faisant probablement que plusieurs personnes ont renoncé à sortir par ce temps glacial et pluvieux.

Même si le bilan a été excellent sur le plan musical, il l'est moins sur le plan financier puisque cette édition s'est soldée par un déficit de près de 36'000.- En comparaison, au cours des éditions de 2013 à 2019, le déficit maximal a été de 12'000 et certaines éditions ont été légèrement bénéficiaires, une même de 12'000.-

La commune d'Épalinges subventionne le 1066 Festival à hauteur de 30'000 par édition et lui assure une garantie de déficit de 10'000.-, laquelle a bien entendu été versée au vu du déficit.

Pour aider le comité du 1066 Festival à partiellement surmonter le mauvais résultat de cette édition, la Municipalité a décidé de lui verser un montant supplémentaire de 5'000.-

Durant les 2 jours du festival, un effort a été fait pour promouvoir la prévention de l'alcoolisme avec des ambassadeurs qui proposaient gracieusement de l'eau au public. Dans ce contexte, il a été décidé que ce versement supplémentaire de 5'000.- serait prélevé sur le fond LADB, lequel est alimenté par les recettes des taxes perçues en application de la Loi sur les auberges et les débits de boissons.

Nous espérons que ce résultat financier décevant ne découragera pas les organisateurs et qu'une nouvelle édition du 1066 Festival sera organisée en 2023. »

Réponse acceptée

7. *Quel est le bilan financier des spectacles proposés en 2022 ?*

Je commencerai par dire que, jusqu'en 2021, les spectacles proposés à la grande salle étaient gratuits. En 2022, nous n'avons pas pu utiliser la grande salle en raison des travaux avant juin et le spectacle de Karim Slama. Jusqu'à cette date, les spectacles ont été proposés à la Maison de paroisse et étaient encore gratuits. Ils ont coûté quelques 17'000.- à la commune. Il s'agit du concert de jazz du groupe Trio Augmenté, du Mentaliste Gabriel Tornay et du récital de Dida Guigan. Entre juin et novembre, 7 spectacles ont été proposés pour un total d'honoraires (artistes, technique, droits d'auteur) d'environ 53'000.- et des rentrées de 22'000, soit une somme de 31'000.- à charge de la commune.

Nous avons pu prendre conscience de quelques « erreurs », la première étant d'organiser un spectacle d'un prix élevé en juin où la participation a été très médiocre, les gens préférant à cette période de l'année passer les soirées en plein air, d'autant plus que l'été était magnifique. Nous avons également constaté que les prix fixés étaient trop faibles, sachant qu'une part est retenue par l'émetteur de billets. Pour 2023, nous avons prévu une légère augmentation de 5.- par billet.

Pour compléter ces informations, je me réfère au budget des affaires culturelles et manifestations qui est de 234'500.- pour 2022, mais qui comprend toutes les animations, subventions au 1066, Estivales, 1er août, Afterwork, expositions, cafés littéraires, ...

En comparaison de ces 31'000.- à charge de la commune pour 7 spectacles, je mentionnerai les coûts du 1er août qui sont d'environ 37'000.- en 2022 (inférieure à la prévision budgétaire vu l'interdiction des feux d'artifice).

Réponse acceptée

8. *Comment est gérée l'offre culturelle et par qui ?*

Dès mon entrée en fonction en juillet 2021, j'ai discuté avec les 2 personnes de l'office de la culture et de l'animation leur demandant d'activer divers réseaux pour obtenir une programmation variée.

Nous avons ainsi eu contact avec « Jokers Comedy Production » qui nous avait déjà proposé un spectacle d'humour en septembre 2021 et avec qui nous avons pu obtenir la programmation de Thomas Wiesel en avril prochain. En prenant contact avec le théâtre de Martolet à Saint-Maurice, dont la programmation nous plaisait, nous avons pu être mis en contact avec l'agence de production de spectacles « Les Lucioles Production », basée à Paris qui nous a permis d'offrir à la population palinzarde la pièce « Boeing Boeing » en octobre 2022. Nous avons aussi cherché à nouer des contacts avec des acteurs locaux, comme le théâtre de Vidy, l'Opéra de Lausanne et l'EJMA (école de jazz et de musique actuelle) avec lesquels des collaborations sont prévues en 2023. Ensuite, le bouche à oreille a fonctionné et les propositions pleuvent.

Nous n'avons pour ainsi dire plus qu'à sélectionner ce que nous souhaitons programmer, dans la mesure de nos moyens financiers mais aussi de la diversité culturelle souhaitée. Dans la majorité des cas, c'est Marie Gaud et moi qui décidons de la programmation dans le sens où il faut aussi une très grande réactivité pour ne pas laisser passer des occasions et répondre rapidement aux propositions qui nous sont faites.

Parmi les offres spontanées que nous avons reçues, il convient de mentionner Cédric Pescia qui est un pianiste franco-suisse de renom, ayant remporté en 2002 l'un des concours de piano les plus renommés au monde aux USA. Il a donné des concerts dans le monde entier et s'est produit en tant que soliste entre autres à la Philharmonie de Berlin ou au Carnegie Hall New York. Il est membre fondateur et directeur artistique d'« Ensemble en Scène », qui propose des séries de musique de chambre et qui après de nombreuses années passées au théâtre Kleber-Meleau a décidé de

s'installer à Épalinges dès mars 2023. Il proposera ainsi une semaine par année des concerts associant son piano et divers invités venus d'Europe ou d'ailleurs.

Cette collaboration avec Ensemble en scène nous permet de proposer de la musique classique de très grande qualité, mais la gestion de ces concerts restera indépendante, entre les mains de l'association, et n'entrera pas à proprement parler dans notre saison culturelle.

Si l'on sort de la saison culturelle, mais parlons de l'animation culturelle en général, Marie Gaud fait un impressionnant travail de collaboration avec différentes autres entités communales que ce soit l'école de musique d'Épalinges, la bibliothèque, le CAP bien sûr, les sociétés locales, l'EMS de la Girarde ou encore le restaurant de l'Union où elle a par exemple organisé 2 Afterwork au printemps 2022.

Réponse acceptée

9. *Concernant la fête du 1er août, des animations pour les enfants avaient été annoncées et il n'y en a finalement pas eu beaucoup, quelles en sont les raisons ?*

C'est Marie Gaud, en collaboration avec le syndic, qui ont eu la responsabilité d'organiser le 1er août. Je n'y ai pas participé. Concernant les activités pour enfants, il y a simplement eu un contretemps de taille.

L'association « Osons les livres » avec laquelle Marie Gaud avait prévu diverses animations pour les enfants a subitement cessé d'exister et n'a pas pu venir au 1er août comme cela était prévu. Dans l'urgence, Marie Gaud a eu 2 semaines pour trouver une solution de secours, mais n'a trouvé qu'une personne qui proposait des grimaces. A cette période de l'année où beaucoup de personnes sont absentes, il n'a pas été possible d'organiser une réelle prise en charge des enfants par une animatrice ou un animateur. Marie Gaud est déjà en train de s'occuper de trouver de meilleures solutions pour 2023.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

10. *Concernant la fête du 1er août, comment est gérée l'offre ? Qui décide de quoi ?*

Comme pour la question précédente, je suis obligée de vous dire que c'est Marie Gaud, en collaboration avec le syndic, qui ont eu la responsabilité d'organiser le 1er août. Marie Gaud a choisi l'animation musicale et les foodtrucks, la Municipalité a choisi la personne qui a prononcé le discours. Ces différents prestataires avaient déjà été prévus en 2021, mais la fête avait été annulée en raison du Covid. Il était logique de s'adresser aux mêmes personnes qui ont toutes accepté de venir en 2023, sauf, comme dit précédemment l'animation pour les enfants.

Réponse acceptée

3.4.2 URBANISME

11. **Parcelle de Florimont : où en est-on ?**

Pour celles et ceux qui n'étaient pas dans la COGEST l'année passée, voici un bref rappel historique si vous ne l'avez pas lu dans le précédent rapport de gestion. Mme Simone Pache était propriétaire du terrain de Florimont et, pour respecter le vœu de son père, elle avait juré que, de son vivant, jamais rien ne serait construit sur son terrain. En 2012, la commune lui avait proposé d'acquérir son terrain où elle souhaitait préserver de façon définitive une large bande de zone de verdure incluant la ferme, et n'envisager aucune construction sur le reste du terrain du vivant de Mme Pache. Il lui avait été proposé un contrat de rente viagère pour les 25 ans suivants. Elle avait à l'époque 72 ans et a refusé cette offre. Mme Pache est malheureusement décédée brutalement à l'âge de 78 ans sans avoir mis de l'ordre dans sa succession. Ce sont des cousins lointains qui ont hérité du terrain et qui n'ont pas eu de réticence à envisager qu'il soit construit. La commune a souhaité l'acquérir et a fait une offre, mais inférieure à celle de M. Orllati à qui les héritiers ont donc vendu le terrain en 2019.

En septembre 2020, une convention a été signée entre la Municipalité et le groupe Orllati. Dans cette convention, il est convenu que, lors de développement d'un plan d'affectation sur ce domaine, une zone de 8'000 m² sera cédée à la commune. Cette parcelle sera destinée à la création d'une zone de verdure à usage public.

Le 21 octobre 2021, le groupe Orllati a adressé à la Municipalité une demande de développement d'un plan d'affectation pour le secteur de « Florimont » selon notre RPGA de 2005. Ce plan d'affectation prévoit, entre autres, une grande zone de verdure et des logements d'utilité publique, ce qui répond aux demandes de la démarche participative et correspond au PDCom.

J'en arrive à votre question : où en est-on ?

En janvier 2022, le groupe Orllati nous a présenté son ébauche de projet et son souhait de développement d'un plan d'affectation. En avril, nous l'avons informé que nous souhaitions attendre que le Plan directeur communal (PDCom) soit validé par le Conseil communal avant de lui permettre de démarrer la procédure officielle relative à l'établissement d'un Plan d'affectation (PA). Comme vous le savez, le PDCom a été adopté par le Conseil communal le 20 septembre 2022, ce qui permet de valider les intentions définies dans la convention signée avec le groupe Orllati le 16 septembre 2020, à savoir créer un quartier affecté en zone d'habitation de moyenne densité et maintenir un grand secteur en zone de verdure en lien avec la ferme existante.

Toutefois, la Municipalité a élaboré un préavis d'intention intitulé « Vision urbanistique communale » qui est en cours d'examen par la CUCC et qui sera soumis au conseil communal en février. Cette « Vision urbanistique communale » est le fruit du travail de la Municipalité et de son service d'urbanisme en collaboration avec un bureau d'architectes-urbanistes (KCAP). Ce préavis souhaite valider une vision plus précise de l'avenir du développement urbanistique de la commune, en particulier dans les secteurs à enjeux dont fait partie « Florimont ».

La Municipalité a effectué une simulation de l'augmentation de la population en tenant compte des développements urbanistiques en cours et à venir. Ce travail était nécessaire pour s'assurer que les infrastructures communales soient aptes à répondre à la croissance démographique pour les 15 à 20 prochaines années. Les prévisions démontrent qu'un développement urbanistique comprenant un potentiel d'environ 200 habitants/emplois est souhaitable pour le secteur de « Florimont ». C'est dès lors cette vision qui a été inscrite dans le préavis d'intention précité.

Le 11 novembre, la Municipalité a donc adressé un courrier avec M. Orllati contenant ces différents éléments et s'est dite disposée à accompagner le

groupe Orllati dans la démarche d'établissement d'un PA sur ce secteur, mais, comme leur projet initial faisait état d'un potentiel de plus de 400 habitants/emplois pour ce futur quartier, ce point différant sensiblement de notre vision, nous avons proposé de rencontrer M. Orllati au début de l'année pour redéfinir les contours de son projet afin d'en assurer sa viabilité en tenant compte des nombreux enjeux en présence, ceci avant d'envoyer un dossier à la DGTL pour examen préliminaire.

Réponse acceptée

12. Où en est le projet présenté par la commune en 2022 concernant l'aménagement de l'Arzillier ?

En mars 2022, la « Vision urbanistique communale » a été présentée, après une séance, aux membres du conseil communal qui le souhaitent. En juin 2022, cette Vision a également bénéficié d'une présentation publique qui a eu un écho très positif. Ce préavis d'intention « Vision urbanistique communale » a ensuite été présenté à la CUCC au cours de 4 séances, dont une sur le terrain des Dailles pour voir concrètement quel pourrait en être le développement.

Dans la vision de la Municipalité, il est prévu de préserver un espace de verdure dans un endroit propriété de la commune, soit les Dailles si la transaction avec la ville de Lausanne peut se réaliser. Sur ce terrain, l'idée serait de développer un parc urbain avec diverses animations sportives publiques (et non pour les sociétés sportives locales).

L'acquisition du terrain n'est pas encore finalisée et doit faire l'objet d'une discussion avec la commune de Lausanne.

Après son examen par la CUCC, de nombreuses alternatives de développement ont été envisagées qui vous seront présentées dans leur rapport en février prochain. En particulier, certains souhaiteraient, en plus du côté de parc urbain, un développement foncier avec par exemple des logements le long de la route de la Croix-Blanche ou/et des locaux administratifs en bas de la parcelle. Ceci permettrait une certaine rentabilité, mais l'achat du terrain serait majoré d'autant. La Municipalité prendra des décisions après le traitement du préavis par le conseil communal.

Réponse acceptée

13. Où en est-on dans l'avancement des travaux du haut du Polny ?

Le permis de construire des 3 immeubles avec parking souterrain était entré en force le 29.11.2019 et le chantier avait débuté par la démolition du bâtiment existant à fin 2020. Les terrassements avaient débuté en automne 2021, mais ensuite les travaux ont pris un peu de retard car le propriétaire a souhaité modifier quelque peu le projet. A cet effet, une enquête complémentaire a été effectuée début 2022. Un projet d'UAPE y a été intégré, établi en collaboration avec la Commune et l'AAEE.

Le propriétaire a reçu le permis de construire dernièrement, à la suite de cette mise à l'enquête complémentaire. Les travaux devraient donc reprendre dès les beaux jours.

La création d'une UAPE est théoriquement actée, mais des négociations sont encore en cours concernant le loyer.

Réponse acceptée

14. Quelle est la future stratégie de dépose des enfants aux abords de l'école du Village ?

C'est un sujet qui dépend du dicastère de M. Jolliet, mais je sais que la commission de la mobilité planche sur ce problème. Dans ce sens, il ne s'agit pas d'un sujet de la COGEST car cela concerne des développements que nous espérons pour 2023.

J'aimerais cependant dire que la meilleure stratégie de dépose des enfants serait d'encourager le Pedibus et que les enfants qui habitent tous à une distance très raisonnable viennent à l'école à pied et non en voiture.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

15. Quelles sont les mesures prises pour informer la CUC dans les meilleurs délais des plans d'affectation communale et des autres plans d'affectation en cours ?

La CUC est convoquée pour discuter de chaque sujet en lien avec son rôle.

De fait, il n'y a pas eu de nouveaux plans d'affectation à discuter au cours de l'année 2022, mais elle a eu passablement de travail entre le PDCom puis maintenant la Vision communale. Nous venons de commencer à traiter du PACom qui devrait occuper la CUC durant plusieurs séances.

Durant l'année 2022, la Commission d'urbanisme consultative de la Muni s'est réunie à 2 reprises pour traiter du PACom (14.2 – 28.3).

La CUCC s'est quant à elle réunie 8 fois pour traiter de la zone réservée, puis du PDCom, de la vision communale et débiter l'étude du PACom en décembre (21.2 – 8.3 – 12.4 – 21.6 – 12.10 – 11.11 – 24.11 – 8.12)

J'aimerais tout de même rappeler un point du règlement du conseil communal qui me semble important. Il s'agit de l'article 47 du nouveau règlement, repris sans modification de l'ancien règlement :

Art. 47 - La commission permanente d'urbanisme et des constructions :

- 1. Examine les intentions et avant-projets que souhaite lui présenter la Municipalité en matière d'urbanisme et de constructions avant qu'ils ne soient présentés au Conseil communal ;*
- 2. Rapporte au Conseil au moins une fois par année sur son activité ;*
- 3. Sur décision du Bureau, elle peut aussi fonctionner comme commission ad hoc.*

Actuellement, et ce surtout depuis la nouvelle législature, la CUCC envisage plus sa fonction comme une commission de surveillance que comme une commission permanente consultative.

Réponse acceptée

16. Avez-vous travaillé en 2022 sur l'aménagement du plateau de la Croix-Blanche ?

Quelle suite a été donnée au rapport de la Commission Assal concernant la Croix-Blanche ?

Je me permets de répondre aux 2 questions simultanément car elles traitent du même sujet.

En 2014, le plan directeur communal de mobilité (PDCmob) préconisait d'opérer une requalification du plat de la Croix-Blanche afin de donner la part belle à la mobilité douce. Pour concrétiser cette mesure, la Municipalité a fait réaliser une étude de faisabilité en 2016, permettant ainsi de demander un crédit d'étude au Conseil communal pour l'étude globale du réaménagement du plat et de la place de la Croix-Blanche.

Ce crédit d'étude a été accepté par le Conseil communal avec des réserves, notamment en demandant de réaliser une réflexion globale incluant les nombreux projets en cours dans le centre de la Croix-Blanche (création du giratoire depuis la route de Berne, rénovation de la Salle des spectacles et de l'auberge, agrandissement de la caserne des pompiers, recherche de nouveaux locaux pour l'administration communale, rénovation du complexe de la Croix-Blanche au niveau des logements et du centre commercial, construction de la passerelle du Cloalet, etc.).

Cette démarche a donc été réalisée notamment avec la constitution d'un « groupe de réflexion Croix-Blanche » constitué de Conseillers communaux qui ont participé à diverses séances avec la commune et les propriétaires (Retraites Populaires).

Dans le cadre du traitement de la motion de M. le Conseiller communal Patrick Assal au sujet de la Croix-Blanche, le Conseil communal a invité la Municipalité à engager le processus suivant :

- Identifier les besoins
- Réaliser des études test par des groupes de mandataires
- Réaliser le Plan d'affectation avec des mandataires externes

Le mandat pour les deux premiers points a été attribué au bureau privé « Contour SA » en tant qu'assistant maître d'ouvrage (AMO) pour entreprendre une démarche en 3 étapes afin d'imaginer le futur de la Croix-Blanche :

Envoi d'un questionnaire en tout-ménage à la population

Réalisation de 3 ateliers de réflexion (CUC, CCU de la Muni, commerçants)

Des études prospectives

Ces 3 étapes ont débouché sur la réalisation d'un cahier des charges en vue de l'élaboration du nouveau plan d'affectation « Croix-Blanche ». Il y a été synthétisé dans le flyer « Vos idées, un projet » qui a été envoyé en tout-ménage.

Le bureau d'urbanistes-architectes KCAP a ensuite fait une synthèse des propositions et étendu ses réflexions au-delà de la Croix-Blanche, ce qui a conduit à la « Vision urbanistique communale » qui a été présentée le 23 juin 2022. L'aménagement du plat de la Croix-Blanche en fait partie.

Réponses acceptées

3.5 INTERVIEW DE MONSIEUR MAURICE MISCHLER

3.5.1 FINANCE

1. ***Est-ce qu'un appel d'offre concernant notre fiduciaire a été envisagé ? Si oui, quand ? Et si non, pourquoi ?***

Oui ; sera traité en 2023 ou 2024 (manque de temps à disposition pour le faire actuellement).

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

2. ***Durant la période du covid, une aide financière aux entreprises de la commune a été mise en place. Afin de soutenir les commerçants locaux, des bons de CHF 40.- par personne ont été envoyés au Palinzards. Quel est le bilan de cette action ?***

Toutes les réponses figurent dans le tableau de la statistique y relative figurant en annexe

Réponse acceptée

3. ***A combien s'élève le montant total attribué comme aide aux entreprises ?***

Idem

Observation : la COGEST souhaite avoir le montant chiffré

4. ***Qu'en est-il des bons n'ayant pas été utilisés par la population ?***

Sera viré dans un fonds de promotion économique qui sera créé lorsque l'entier de l'action sera bouclée.

Réponse acceptée

5. ***Ceux-ci peuvent-ils être chiffrés ?***

Idem

Observation : la COGEST souhaite avoir les chiffres

6. ***Quel est le top 5 des sociétés qui en ont le plus bénéficié ?***

Idem

Observation : la COGEST souhaite avoir la liste des 5 sociétés

7. Quel est le bilan financier de la location de la grande salle ? Est-elle occupée en semaine également ?

Si on compare les comptes 2018 (CHF 36'000.00 environ de locations - 2^{ème} fichier joint) à ceux de 2022 (CHF 32'400.00 environ - 1^{er} fichier joint), on peut voir que nous commençons à retrouver un rythme presque normal de locations.

Réponse acceptée

Observation : les documents n'ont pas été transmis à la COGEST

3.5.2 INFORMATIQUE

D'autres communes ont été la cible de pirates informatique. Cela met en exergue la nécessité d'avoir un parc informatique plus durable et plus sûr comme il est stipulé dans votre programme

8. Il a été abordé au conseil communal la question des « Cyber Attaque ». Des tests ont-ils été effectués à Épalinges ?

En cours - en lien avec le nouveau poste de responsable informatique et, notamment, de la sécurité y relative. Ainsi que la campagne de sensibilisation TERRANOVA proposée par l'entreprise OFISA.

Réponse acceptée

9. Est-ce que l'option d'engager de faux hackers pour tester le système a été envisagé ?

Oui, voir ci-dessous

Réponse acceptée

10. Il y a seulement 3 ans l'informatique était un des points faibles de la commune d'Épalinges, qu'en est-il aujourd'hui ?

Campagne de sensibilisation TERRANOVA + mises à jour régulières de toutes les failles de sécurité/logiciels. Le maximum possible est mis en œuvre avec les moyens actuels. Futur nouveau responsable informatique.

Il existera une nouvelle campagne de sensibilisation. OFISA va nous offrir une nouvelle solution de sensibilisation des utilisateurs.

Par ailleurs, aucun utilisateur ne s'est plaint du service rendu et du matériel fourni

Réponse acceptée

11. Comment la municipalité s'est-elle chargée de la sécurité informatique ?

Voir ci-dessus

Réponse acceptée

12. **Existe-t-il une « check list », entendu par là un protocole, en cas de demande de rançon ?**

Non, c'est encore à faire, mais c'est prévu.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

13. **De même, y-a-t-il une procédure en vigueur en cas de piratage du système informatique de la commune ?**

Non, mais des changements sont imminents avec une nouvelle solution

Réponse acceptée

3.5.3 DURABILITÉ

Un appel d'offres a été lancé sur la commune pour la pose de panneaux solaires, de pompes à chaleur et d'isolation des façades (fenêtres et périphériques

14. **Combien de ménages ont pu bénéficier de cette action au 31.12.2022 ?**

2021-2022 : AOG solaire : 28 ; AOG PAC : 17 ; Ateliers : 17

2023 (en cours) : AOG solaire : ~30 ; AOG PAC : ~25 ; Ateliers : ~20

Réponse acceptée

15. **Peut-on chiffrer le nombre de panneaux solaires posés (en m2) au 31.12.2022 ?**

2022 : 562kW installés sur les bâtiments existants (~2500m2) auxquels il faut rajouter les

183kW du bâtiment F Bois-Murat (~800m2)

Réponse acceptée

16. **A combien s'élèvent les subsides attribués par la commune aux propriétaires souhaitant bénéficier d'une subvention « énergie et durabilité » au 31.12.2022 ?**

2022 : 543'000.- (424 demandes d'aides)

Réponse acceptée

3.5.4 ÉNERGIE

17. *Quelle a été la mise à jour en 2022 ?*

2022 a été l'année de la recertification du Label Cité de l'énergie de la Commune obtenue avec succès. La mise à jour des indicateurs Energie-CO2-Mobilité jusqu'à 2021 ont révélés de forte progression. Un tableau est à disposition en cas de besoin (voir annexe). Une présentation des réflexions réalisées sur les démarches pour la réalisation d'un Plan Climat communal a été faite en commission consultative de l'énergie et de durabilité en septembre. Un préavis sera présenté en 2023.

Réponse acceptée

18. *Comment cela a-t-il été adapté à la situation économique- climatique 2022 ?*

Des volets « Sobriété » et « Résilience » sont prévus d'être renforcés suite à la crise COVID et la crise énergétique, avec plus d'énergies locales, de matériaux de construction locaux ou recyclés, de changements de comportement.

Réponse acceptée

19. *Qu'est-ce qui a été prévu en cas de « black-out » total ?*

A ce jour, aucun scénario black-out n'a été pris en compte formellement. Le plan Ostral prévoit 4 étapes dont la dernière consiste à des coupures cycliques, étape lors de laquelle la Commune est prête avec ses PRU (points de rassemblement d'urgence) et des mesures selon un plan de continuité. Préalablement, lors de l'étape 3 de contingentement, la Commune a prévu de couper certains bâtiments comme la piscine de Bois-Murat, et certains bâtiments chauffés à l'électrique.

Réponse acceptée

20. *Des lieux de rassemblements en cas d'urgences ont-ils été envisagés, organisés, prévus ?*

Oui. Il s'agit des PRU qui sont localisée à la Salle des spectacles et le collège de Bois-Murat.

Réponse acceptée

21. *Quelles ont été les dispositions prises en cas de coupure d'électricité ?*

Un plan de continuité des activités des services communaux a été élaboré. Il permet d'agir en conséquence. Ce plan a été réalisé par le Greffe municipal. Il est prévu que Ecoles soient fermées de la même manière que pendant le COVID.

Réponse acceptée

22. *Entre 2018 et 2021, un bilan énergétique a-t-il été établi ? A-t-il été aussi établi en 2022 ? Les objectifs ont-ils été atteints ?*

Oui. Le bilan énergétique est réalisé chaque année pour les bâtiments communaux, et tous les 2 ans pour le territoire communal. Pour l'atteinte des objectifs, voir le tableau des indicateurs en annexe (code couleur rouge, orange, vert). Pour 2022, le bilan des bâtiments communaux sera remis dans le rapport de gestion. Nous pouvons signaler une baisse notable des consommations de chauffage grâce à la rénovation de la Grande-Salle (il faudra une année au moins d'exploitation pour avoir des données chiffrées utilisables), le nouveau bâtiment Minergie-P de Bois-Murat, et les efforts de sobriété des usagers. Côté électricité, nous notons également des baisses de consommation suite aux efforts de sobriété et à la centrale solaire photovoltaïque de Bois-Murat et de la Grande-Salle. Un bilan complet sera fait après l'hiver 2022-23 pour constater les efforts réalisés en réponse à la crise énergétique.

Réponse acceptée

23. *Question déplacée (auparavant chez Mme Crottaz) : Où en est le projet du CAD ?*

Question déplacée (auparavant chez Mme Brigitte Crottaz) : Où en est le projet du CAD ? Les travaux de développement du réseau CAD par les SiL dans le Sud de la Commune entre le secteur Biopôle et les Ormeaux est en cours (actuellement au niveau de la COOP). Le réseau devrait arriver au Collège de Bois-Murat en 2024 (retard pris à la suite de la complexité des travaux au carrefour des Croisettes). Concernant le projet de la Centrale CAD sur la parcelle de la Voirie, une enquête d'implantation a eu lieu à l'été 2022. La synthèse CAMAC favorable au projet a été reçue en janvier 2023. Plusieurs oppositions ont été émises et ont été analysées par nos services. Un retour de la Municipalité est attendu au premier trimestre 2023. Pour rappel, ce projet est d'une importance capitale pour atteindre nos objectifs de décarbonation pour notre territoire et nos bâtiments communaux, offrir une alternative à bas coût à nos habitants en vue du renforcement de la loi sur l'énergie et renforcer notre résilience en cas de crise avec une source d'énergie locale et une production d'électricité hivernale (cogénération). Parallèlement, les SiL mènent une campagne de recherche actuellement sur notre territoire entre autres pour des projets de géothermie de moyenne profondeur planifiée à moyen terme (horizon 10-15 ans sur le Nord Lausannois).

Réponse acceptée

3.5.5 BÂTIMENTS

24. *Quelles sont les économies réalisées à la suite des travaux de la grande-salle ?*

Cette question ne peut pas être abordée pour l'instant. Pendant la durée des travaux la Gd Salle, l'Auberge et les appartements sont restés en exploitation. Un bilan n'était dès lors pas pertinent, durant les travaux. Les travaux ont été totalement terminés en décembre 2022. C'est pourquoi, il nous faut maintenant une année d'exploitation, afin de vous présenter un bilan sérieux.

Réponse acceptée

25. **Est-ce que à la suite des travaux la grande salle a reçu un label ? Et si oui lequel ?**

Oui, les tests obligatoires pour la labélisation ont été concluants et réussis. Nous recevrons le label « Minergie-P-rénovation ».

Réponse acceptée

26. **Quel est le bilan énergétique (pour le chauffage) en fonction du prix du gaz ?**

Idem, il nous faut maintenant une année d'exploitation, afin de vous présenter un bilan sérieux.

Réponse acceptée

27. **Est-ce qu'on note une économie grâce au gaz par rapport à l'utilisation de mazout ?**

Outre le caractère modulant de la chaudière gaz, c'est avant-tout la rénovation de l'enveloppe et les nouvelles installations de récupération d'énergie (ventilation, récupération sur chambres froides, solaire thermique) qui va générer une économie de chauffage et non la source d'énergie gaz ou mazout. La seule économie qui existe entre gaz et mazout est l'émission moindre de CO₂, NO_x, SO₂ et poussières pour le gaz (-25% pour le CO₂).

Réponse acceptée

28. **La chaudière à gaz donne-t-elle entière satisfaction d'un point de vue du rendement prévu par rapport à une chaudière à mazout ?**

Oui.

Réponse acceptée

29. **Quel est le CO₂ économisé ?**

Idem, il nous faut maintenant une année d'exploitation, afin de vous présenter un bilan sérieux.

Réponse acceptée

30. **Le calcul actuel est-il aligné à ce qui a été proposé/projeté ?**

Idem, il nous faut maintenant une année d'exploitation, afin de vous présenter un bilan sérieux. En première approche, oui car on note une baisse d'environ 40% des consommations de gaz.

Réponse acceptée

31. **Lors de l'utilisation de la grande salle par le public, y a-t-il des changements notables pour les particuliers suite aux travaux effectués ?**

Non, pas de changement notable.

Tout d'abord, une rénovation complète pour un budget de CHF 18'000'000.- a été prévu, mais il n'a pas passé la rampe de la commission d'urbanisme. Puis un préavis pour une rénovation énergétique et quelques améliorations pour CHF 9'160'000. a été proposé. Il a été à nouveau considéré comme trop cher. Dès lors, seul une rénovation « énergétique » a été présentée, pour CHF 8'490'000.-

La rénovation de l'enveloppe et l'assainissement énergétique de Salle des spectacles d'Épalinges a été récemment terminée (décembre 2022). Si pendant les travaux, nous n'avons jamais arrêté totalement l'exploitation de la Grande Salle, de l'auberge et des appartements, ils sont depuis fin 2022, à nouveau totalement en fonction.

L'auberge et les deux appartements ont aussi été rafraichis (au minimum) à l'intérieur. Ce n'est pas le cas de la Salle des spectacles. Comme vous avez pu le constater, mise à part des travaux de gainages destinés à intégrer ou cacher les nouvelles techniques de CVSE – Chauffage, Ventilation, Sanitaire et Electricité, la salle n'a pas été rafraichie, rien n'a été entrepris, comme prévu dans le préavis. La seule modification pour la sécurité des usagers est un rehaussement de la main-courante de la galerie. Bien intégrée, elle passe d'ailleurs inaperçue.

Réponse acceptée

32. *Y a-t-il eu des contrôles au niveau phonique pour voir si cela fait partie des améliorations comprises dans les investissements entrepris ?*

Idem, rien n'a été entrepris, car rien n'était prévu dans les investissements pour cela.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

33. *Le budget prévu pour ces travaux a-t-il pu être respecté ?*

Si nous tenant compte de la crise sanitaire et de la guerre, nous clôturons avec un dépassement total (divers, imprévus, plus-values, demandes de travaux supplémentaires, etc.) d'env. 9%. La subvention « Minergie » reçue, nous serons aux alentours de 5% de dépassement. Ce qui est une excellente prestation en 2022, surtout pour une rénovation.

Réponse acceptée

34. *Est-ce que des offres ont quand même été demandées à des entreprise palinzardes ou vaudoises, pour savoir s'ils pouvaient s'aligner aux propositions de ces entreprises fribourgeoises ? Si oui, pouvez-vous nous donner trois exemples ?*

Nous sommes soumis à la législation sur les marchés publics. Elle nous permet de faire appel à l'entreprise ou aux entreprises de notre choix, palinzardes si possible ou régionales, lorsque les montants sont inférieurs à certains seuils.

Dans le cas des travaux de la grande salle, les montants nous obligeaient à passer par une procédure ouverte, qui est publique et ouverte à toute la Suisse (voire toute l'Europe pour les concours d'architecture) et ne peut légalement pas être limitée à une certaine région.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

Vœu : la COGEST souhaite encourager la commune à utiliser dans la mesure du possible des entreprises locales

35. Est-ce que des décisions ont été prises afin de favoriser les entreprises palinzardes/vaudoises dans les mandats à venir ?

Lorsque les montants le permettent, que les compétences existent à Épalinges ou dans la région et que les différences de prix ne sont pas trop importantes, nous le faisons déjà.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

36. Est-ce que des démarches ont été faites pour favoriser le commerce local dans le futur ?

Idem.

Réponse acceptée

Vœu : la COGEST souhaite connaître les démarches entreprises

3.5.6 REFUGES

37. Comment la municipalité a envisagé de résoudre le problème de la remise en état des refuges à la fin d'une location ?

Un contrôle est effectué par la concierge après la location. Si la remise du refuge est acceptée, la caution est rendue. Sinon, le refuge est nettoyé par la conciergerie ou une entreprise et cela est facturé ou soustrait de la caution.

3.5.7 CONCIERGERIE

38. D'un point de vue professionnel, les produits dévolus au nettoyage des locaux sont-ils adéquats ?

Nous sommes certifiés « Nettoyage Ecologique » depuis 2014.

Les concierges respectent totalement les règles du métier et les règles de l'art.

Réponse acceptée

39. Quels sont les critères d'efficacité des produits ?

Idem

Réponse acceptée

Vœu : la COGEST souhaite connaître les critères d'efficacité

40. Ces produits de certification écologique sont-ils antiseptiques ?

Oui.

Réponse acceptée

3.5.8 MOBILITÉ

41. Vélos électriques : Pourquoi ont-ils été proposés dès le mois de novembre et quel est le bilan de leur utilisation ?

À la suite de la prise de contact de l'entreprise Publibike et aux discussions avec le Biopôle, la proposition d'installer deux stations de vélos en libre-service a été soumise à la Municipalité qui a donné son accord. Bien que les stations aient été installées en novembre 2021, le contrat début au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de deux ans. Courant 2022, la Ville de Lausanne a complété son réseau avec 2-3 stations le long de la ligne de métro. Les statistiques d'utilisation à Épalinges montrent qu'en 2022, 1122 emprunts et 508 retours ont été effectués. Le budget des CHF 10'000.- par station, celle des Croisettes est financée pour moitié par Bipôle SA.

Réponse acceptée

42. Quel est le bilan de la semaine mobilité ?

Plusieurs activités ont été proposées : balades guidées avec Pierre Corajoud, collaboration avec les Palinzâges (marche et vélo) et l'Association des Parents d'élèves notamment.

Toutefois, l'atelier d'écriture sur la mobilité et l'atelier avec la Girarde ont dû être annulés faute d'inscriptions suffisantes. L'appel à participation au Pedibus n'a pas rencontré le succès auprès de la population et du Conseil communal mais Mme Crottaz était présente sur l'un des parcours. Le marché automnal a accueilli à cette occasion des vélos rigolos à tester et le SolarSoundSystem, ces animations ont apporté une ambiance conviviale et ont attiré pas mal de monde au marché.

Réponse acceptée

4 CONCLUSION

Ce rapport est la recette d'une convivialité, d'une cuisson du groupe, et d'un service de grande classe.
Nous espérons que vous, les conseillères communales et conseillers communaux de notre beau village,
aurez eu du plaisir à le déguster (lire).